

COMPTE RENDU POUR AFFICHAGE

L'an deux mil seize, le 25 février à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** .

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER, Cédric PERRIN à Marie-Lise LHOMET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 18 février	Jeudi 18 février	En exercice	41
		Présents	27
		Votants	35

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-02-01 Approbation du Procès-Verbal du 26 janvier 2016

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **d'approuver le Procès-verbal du Conseil Communautaire du 26 janvier 2016.**

Annexes : PV du 26 janvier 2016

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

*
* *

Préambule du Président

Aucune collectivité, quelle que soit sa taille, ne peut se soustraire aux contraintes générales qui résultent de la situation économique, et des décisions gouvernementales, qui fixent le cadre dans lequel s'exercent ses activités.

Sur le plan économique, l'année 2015 n'a marqué aucune rupture avec la situation connue depuis 2008 et, plus globalement, depuis les choix effectués dans les années 1980, avec un chômage dont la croissance n'est toujours pas enrayée, et une dette publique dont le montant ne cesse d'augmenter. Année également marquée par les attentats qui ont frappé la capitale, mais aussi par des élections régionales qui ont conduit le vote protestataire à un niveau encore jamais atteint.

Au niveau économique, il est peu probable qu'un retournement puisse intervenir à échéance prévisible, puisque les facteurs qui ont conduit à la situation actuelle ne font l'objet d'aucune remise en cause. Dans un pays en croissance démographique comme le nôtre, et où les marges de productivité du travail, si elles ont diminué, existent encore, il a été démontré de longue date qu'une baisse du chômage supposait un taux de croissance élevé, qui n'a plus été rencontré dans notre pays depuis les années 2000-2002.

Pourtant, les facteurs extérieurs devraient être considérés comme favorables. Les taux d'intérêt restent à des niveaux historiquement bas, qui devraient faciliter les décisions d'investissement des acteurs économiques. L'effondrement des prix du pétrole, aujourd'hui à son plus bas niveau, devrait avoir des effets largement positifs sur la balance des paiements. Quant aux exportations, le réajustement à un niveau plus raisonnable de la parité entre l'euro et le dollar devrait contribuer à les voir augmenter. Et si la croissance chinoise atteint des niveaux moins exponentiels, elle n'en reste pas moins soutenue, et la volonté des autorités chinoises de développer le marché intérieur devrait permettre des évolutions positives dans les échanges commerciaux.

Pour autant, on ne relève aucun signe d'une reprise sensible de la croissance, et la zone euro se distingue à l'échelle mondiale par son atonie, sans pour autant qu'il en soit tiré de conséquences, si ce n'est d'aller encore plus loin dans des politiques qui se soldent par un échec patent, en particulier en matière de libre échange. Au nom d'une concurrence dite libre et non faussée, toute intervention significative des pouvoirs publics dans le champ de l'économie reste strictement prohibée.

Or, il va de soi que les pays qui disposent de législations avancées dans les domaines social et environnemental, législations dont le coût en dernier ressort ne peut reposer que sur les entreprises, sont placés dans une situation intenable par rapport à ceux qui restent en retard en ce domaine, et ce surtout lorsqu'il s'agit de géants.

Face à cette situation, le seul remède identifié jusqu'ici a été la baisse des coûts du travail. Elle a été obtenue d'une part par une politique de gel des salaires qui pèse tant sur le pouvoir d'achat que sur le moral de nos concitoyens, d'autre part par des mesures fiscales pesant plusieurs dizaines de milliards d'euros en faveur des entreprises, et supposant une baisse équivalente des dépenses publiques venant s'ajouter aux programmes de retour à l'équilibre des comptes publics.

Les impacts sur les collectivités, quelle que soit leur taille, sont importants.

Globalement, la baisse de la dotation globale de fonctionnement atteindra en 2016, toutes collectivités confondues, 3,5 milliards d'euros, dont 2,07 pour les communes et les intercommunalités. C'est ainsi une baisse de l'ordre de 10% des dotations qui est organisée, et qui touche tous les niveaux. Cette évolution aurait dû être accompagnée d'une réforme générale de la répartition des dotations, destinée à introduire une plus forte péréquation des ressources ; mais cette réforme eût entraîné de telles évolutions que le Gouvernement y a finalement renoncé. Ce qui conduit toutes les collectivités à subir une perte de ressources, y compris les plus pauvres.

Il importe de bien mesurer l'impact de ces décisions. Elles conduisent, pour l'Etat, à imposer aux collectivités une baisse de leurs recettes, chaque année, de l'ordre de 1,5%. Et ce alors même que la loi de finances pour 2016 s'établit à un total de dépenses pour l'Etat de 365,5 milliards d'euros, contre 367,6 en 2015 : la baisse du budget de l'Etat est ainsi supportée dans son intégralité par les seules communes et intercommunalités. L'Etat demande ainsi aux collectivités des efforts largement supérieurs aux siens.

Pour le bloc communal, à la perte directe de ressources liée à cette politique s'ajoute une difficulté accrue dans l'obtention de financements extérieurs, liée à la baisse de recettes des principaux financeurs, régions et départements, ces derniers étant par ailleurs fragilisés par l'augmentation de la dépense sociale liée tant à la crise économique qu'au vieillissement de la population.

L'impact de ces réductions s'est d'ores et déjà fait sentir sur les budgets d'investissement des collectivités locales, qui ont baissé chaque année d'environ 8% depuis 2014, en dépit des mesures de soutien ponctuelles qui ont été mises en place, qui trouvent rapidement leurs limites, et ce alors que les collectivités représentent plus des trois quarts de l'investissement public. D'où des répercussions en chaîne sur l'économie locale. On ne peut qu'être frappés, dès que l'on franchit nos frontières, par le contraste en matière de travaux entre la France et ses voisins, suisses ou allemands.

Depuis en particulier les travaux de Keynes, on sait que la dépense publique a un effet multiplicateur, qui est d'autant plus important que cette dépense ne conduit pas à des politiques d'épargne, ce qui est nécessairement le cas pour les collectivités. Et les économistes sont de plus en plus nombreux à constater que les politiques d'austérité ont systématiquement pour effet d'augmenter le poids de la dette des pays qui les pratiquent, comme l'ont démontré dramatiquement les exemples grec et portugais. Il serait donc grand temps de renoncer de façon définitive à la théorie du ruissellement, source des politiques de réduction des impositions et en particulier des impositions progressives, politique qui, dans les dépenses publiques, est nécessairement celle générant le plus d'épargne, et donc l'effet multiplicateur le plus bas, et ce surtout en une période où les banques centrales ont multiplié les liquidités et où les taux d'intérêt sont au plus bas.

*

A ces éléments, qui s'appliquent à l'ensemble des collectivités, doit s'ajouter la prise en considération de la spécificité de notre collectivité, et de sa situation propre.

En termes d'organisation, notre Communauté de communes, qui est de création relativement récente si on la compare aux structures qui nous entourent, et en particulier aux deux Communautés d'Agglomération de Belfort et de Montbéliard, reste en phase de croissance, et poursuit la mise en œuvre de ses compétences.

Dans les domaines de base que sont la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets ménagers, nous avons repris les compétences exercées de longue date ou bien par des

syndicats, ou bien par les communes. L'enjeu central est donc, dans ce dernier cas, d'achever la mise en œuvre d'une gestion homogène à l'échelle communautaire, de façon à ce que le niveau de service soit le même pour l'ensemble des usagers. A cet égard, des décisions stratégiques ont été prises dans le courant des années 2014 et 2015, dont la mise en œuvre permettra d'atteindre cet objectif. Des programmes pluriannuels d'investissement ont été approuvés en matière d'eau et d'assainissement, nous permettant d'atteindre un haut niveau qualitatif, étant entendu que les politiques menées les années précédentes nous ont permis de partir d'une base solide, avec des réseaux bien entretenus, bénéficiant d'un taux de renouvellement supérieur à la moyenne nationale nous mettant à l'abri des à-coups, et un mode de gestion nous permettant de rendre le service pour un coût par habitant qui, s'il restera toujours trop élevé pour les usagers, n'en reste pas moins inférieur à la moyenne. Il en va de même dans le domaine des déchets ménagers, où les résultats obtenus en matière de tri permettent l'encaissement de recettes extérieures qui viennent diminuer le coût à la charge des ménages. Dans ce domaine, la décision a été prise en 2015 de réaliser une deuxième déchetterie, qui sera implantée à Florimont, et fera le pendant de celle de Fêche-l'Eglise pour l'Est de la Communauté. Dans ces différents domaines, l'enjeu des prochaines années sera donc de mettre en œuvre, dans les meilleures conditions, les décisions qui ont été prises. Mais, depuis sa création, notre Communauté s'est également dotée de compétences, dans des domaines où l'action n'était guère envisageable à l'échelle communale, et où les besoins, pour être moins en prise directe avec la vie quotidienne que ne le sont l'eau et les déchets, n'en sont pas moins fondamentaux.

Le premier secteur dans lequel nous avons donc investi a été l'économie. Secteur difficile, où les collectivités peuvent apporter leur aide et faciliter des choix positifs, mais où elles n'ont guère de pouvoir de décision. L'enjeu central était, pour nous, d'enrayer le déclin connu par le Sud Territoire depuis plusieurs décennies, simple reflet de la désindustrialisation de notre pays, et en particulier d'apporter notre soutien à nos entreprises industrielles, le tout dans un contexte difficile tant au niveau national qu'au niveau local avec la crise de l'industrie automobile.

Les résultats, en ce domaine, sont d'abord et avant tout ceux des entreprises, et les revendiquer serait bien présomptueux, de même que mettre à la charge des collectivités les défaillances des entreprises serait profondément injuste. Pour autant, notre Communauté a su, j'en suis persuadé, prendre les décisions qui s'imposaient quand il le fallait. Le soutien apporté à Rencast, à travers le rachat de ses locaux, lui a permis de surmonter une situation extrêmement difficile, qui appartient désormais au passé. Le retraitement de la friche Amstutz a permis de conforter les activités de LISI à Delle. La restructuration des forges de Grandvillars débouche aujourd'hui sur une augmentation très sensible du nombre des emplois des entreprises présentes, et sur la décision d'implantation du siège du groupe LISI.

Ces opérations sont les plus visibles, mais ne sont pas les seules. L'aménagement de zones d'activité est un investissement souvent lourd, dont les résultats ne sont pas immédiats, mais qui est indispensable, et porte sur le long terme. Cela permet bien évidemment à certains d'épiloguer sur les surfaces restant disponibles, mais cela permet aussi et surtout de répondre efficacement et rapidement aux besoins des entreprises. Sans la mise en œuvre du Technoparc, MCT Oser aurait très certainement quitté le Sud Territoire, sans celle des Grands Sillons, il est très probable que ID Verde aurait fait de même. Et nous n'aurions pas, en cours, nombre de négociations pour des installations sur ces zones. Toutes ne se concrétiseront pas, mais chacun peut voir que des chantiers sont en cours sur le Technoparc.

Aucune de ces actions n'était à la portée de nos communes, même des plus importantes d'entre elles. Il en va de même en matière de tourisme, qui est une des composantes majeures de l'économie française, et qui restait à l'état embryonnaire sur notre sol. Le mois de mai prochain verra l'ouverture des Cabanes des Grands Reflets, et sera une étape importante, montrant que le Sud Territoire dispose des atouts lui permettant d'accueillir des investissements de haut niveau. De nombreux projets sont à l'étude, reposant ou bien sur des opportunités comme le café du Canal à Brebotte, la ferme de Chavanatte ou le gîte de groupe

de Courtelevant, ou bien sur une analyse de la situation, comme le projet de création d'un hôtel à Delle.

Toujours en matière d'économie, le commerce tient une place importante, dans l'emploi d'une part, dans l'attractivité d'autre part. 2015 a vu le lancement de projets en la matière, qui devraient déboucher, dans les années qui viennent, sur des politiques communautaires.

De même, la plupart des communes du Sud Territoire seraient, prises isolément, dans l'incapacité de se doter d'une police, alors que les questions de sécurité et de tranquillité sont, avec l'emploi, au premier rang des priorités de nos concitoyens. De même qu'en économie, nous ne pouvons qu'accompagner au mieux les projets des entreprises, afin de leur donner envie de concrétiser leurs projets géographiquement mobiles dans le Sud Territoire, en matière de police, l'essentiel de la compétence appartient à l'Etat. Nous ne pouvons que venir compléter son action, mais, comme dans de nombreux domaines, ce complément peut permettre d'atteindre la masse critique. Le contexte international actuel conduira en tout état de cause l'Etat à concentrer de plus en plus ses moyens sur le cœur de son action, la lutte contre le terrorisme et le grand banditisme, et à devoir renvoyer, par subsidiarité, à d'autres niveaux ce que l'on range sous le vocable des incivilités, terme au demeurant très mal choisi car il considère comme mineurs des problèmes qui ont des impacts profonds sur la vie de nos concitoyens, mais dont il est certain qu'ils sont avant tout locaux. Les efforts consentis sont ainsi importants, puisque le service compte désormais huit postes. A titre de comparaison, les diminutions des effectifs de la police et de la gendarmerie par l'Etat entre 2007 et 2012, ramenés à la population de la Communauté, représentent cinq postes. Nous sommes donc, principalement, venus en substitution des politiques nationales. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne fallait pas le faire, mais doit être connu.

De même, si les politiques sportives relèvent avant tout des communes, car c'est à leur échelle que s'organisent les clubs, en particulier ceux qui s'adressent aux jeunes, le développement culturel suppose une prise en charge plus large, à l'échelle de la Communauté, qui vient prendre le relais des initiatives portées par les communes. C'est ainsi que nous apportons notre soutien aux salles de Beaucourt, de Delle et de Grandvillars, qui attirent un public dans un rayon dépassant très largement le cadre communal, mais aussi que nous avons mis en place le festival Plein Sud, destiné à contribuer à la création d'une image communautaire, à destination des communes rurales.

De même, la protection de l'environnement a fait l'objet d'un travail en commun, qui s'est construit autour du contrat de rivière Allaine, avec un double résultat, la conduite d'opérations permettant la préservation de ce patrimoine précieux qu'est l'eau, dont nous pouvons constater à travers l'opération du Verchat qu'il peut servir de base à un développement touristique de qualité, mais aussi l'entrée dans des dispositifs nous permettant de bénéficier de subventions à taux majoré en matière d'assainissement. Il est à rappeler que le législateur a décidé d'attribuer aux communes la compétence en matière d'entretien des cours d'eau et de lutte contre les inondations, qui jusque-là relevait du bon vouloir de chacun, mais aussi d'en imposer le transfert aux intercommunalités. Nous avons ainsi pris de l'avance en ce domaine.

Ce travail en commun, il faut le rappeler, n'était guère envisageable il y a encore quelques années, tant les communes avaient peur de perdre leur indépendance. Ces craintes sont aujourd'hui dissipées, et, tout au contraire, le réflexe devient maintenant de mutualiser ce qui peut l'être, dans un souci d'efficacité et de pragmatisme. C'est ainsi qu'a été mis en place le service du droit des sols, qui a soulagé les différentes communes de tâches demandant une grande technicité, et ce, sans participation financière des communes. Mais, parallèlement, nous nous sommes refusés à organiser le transfert de compétence en matière de P.L.U. Le moment viendra peut-être un jour de le faire, dans l'immédiat, il n'y a aucune raison de venir déposséder les communes d'une compétence essentielle.

Et, dans les années qui viennent, il est manifeste que la Communauté devra investir de nouveaux secteurs. Il serait d'une part logique que la Communauté porte les équipements qui servent à l'ensemble de ses habitants, et non telle ou telle commune, et on peut penser en particulier au Centre aquatique de Delle. Par ailleurs, et même s'il n'est pas nécessaire de brouiller encore une répartition des compétences déjà complexe entre collectivités, nous serons nécessairement amenés, dans le cadre du projet communautaire, à intervenir dans le champ du social et de la formation, afin de répondre aux problématiques spécifiques qui sont les nôtres, issues de notre histoire industrielle. D'autres sujets encore devront être mis à l'ordre du jour, certains parce qu'ils sont indispensables à l'attractivité d'un territoire, comme le haut-débit, d'autres parce qu'ils répondent à des attentes fortes de la population, relayées par les élus communaux, comme le périscolaire et la petite enfance.

*

De telles politiques supposent, nécessairement, des moyens pour pouvoir être menées. Nous nous efforçons, au quotidien, de les conduire de telle sorte qu'elles pèsent le moins possible sur les habitants de la Communauté. Nous avons en particulier réussi à mettre en œuvre une gestion des services publics de l'eau, de l'assainissement et des déchets dont le coût par habitant est moindre que celui de nos voisins. De même, nos taux d'imposition, qui alimentent le budget général de la communauté, restent inférieurs à ceux de nos voisins, alors même que nos bases par habitant le sont également.

Des politiques publiques fortes permettent, par ailleurs, de limiter les coûts pour nos concitoyens. Ainsi, dans le domaine des déchets ménagers, la politique de tri et la redevance incitative ont permis de diminuer très sensiblement les tonnages collectés. Alors que, sur les deux dernières années, le SERTRID a augmenté ses tarifs de 16% au total, ces résultats nous ont permis de ne pas répercuter cette hausse sur les usagers.

Nous avons réussi, jusqu'à présent, à mettre en œuvre l'ensemble de ces politiques nouvelles en utilisant nos seules ressources « historiques », mais aussi les produits nouveaux issus du développement économique, les investissements immobiliers réalisés ces dernières années ayant conduit à une forte augmentation de nos bases, en particulier de C.E.T. Toutefois, deux éléments sont intervenus ces dernières années qui viennent obérer fortement notre situation.

Le premier est le prélèvement effectué sur nos ressources par l'Etat, au titre de la « contribution au redressement des finances publiques ». La perte pour notre Communauté est de l'ordre de 120 000 euros par an, ce qui est considérable. Sans doute trouvera-t-on des exemples de collectivités ayant des dépenses superflues, et des effectifs pléthoriques ; mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, et tel n'est pas le cas de notre Communauté, loin de là.

Il est à souligner que ce montant de 120 000 € qui nous a été prélevé, en 2015, correspond très exactement à la baisse de notre épargne entre les comptes de 2014 et de 2015. Ce qui signifie que nous avons su dégager en particulier les moyens nécessaires à la mise en place du service du droit des sols sur nos ressources propres.

Deuxième élément, aux impacts très lourds, la réforme inaboutie de la taxe professionnelle. La question n'est pas celle du maintien ou non d'une imposition que chacun, y compris ses créateurs, trouvait absurde. Elle est celle du choc engendré pour les collectivités. Globalement, les recettes de taxe professionnelle suivaient, dans leur évolution, celle de la richesse du pays. Et, tout aussi globalement, les recettes de la C.V.A.E. progressent d'une année sur l'autre de la même façon. Le problème est lié à la répartition de cette recette, car la répartition des bases n'est pas la même. Ainsi, une large part de notre recette antérieure de taxe professionnelle a été remplacée par des dotations d'Etat, qui au mieux n'augmenteront pas dans les années à venir, et dont l'expérience des réformes antérieures montre qu'elles serviront tôt ou tard de variables d'ajustement du budget de l'Etat. Cette situation est celle de toutes les collectivités qui ont un tissu industriel fort, et qui ont été par ailleurs les plus touchées par la désindustrialisation depuis trente ans, et ont donc le plus de défis à relever, et c'est le cas de notre Communauté. A l'inverse, les bases ont été concentrées sur les secteurs aux fortes activités tertiaires, en particulier les métropoles ; leurs recettes sont certes amputées d'un prélèvement, mais ce prélèvement est constant, et elles bénéficient pleinement de la

croissance de leurs bases : en moyenne, leurs recettes croissent de ce fait quatre fois plus vite que celles des collectivités au tissu industriel. Ces conséquences n'ont pas été correctement évaluées lors de la suppression de la taxe professionnelle, elles n'ont pas été corrigées depuis. Par ailleurs, à un impôt sur les stocks a été substitué un impôt sur les flux, beaucoup plus cyclique, et c'est ainsi qu'en 2015, nos recettes de CVAE ont diminué par rapport à l'année 2014 sans que cela soit le reflet de difficultés particulières de notre tissu économique.

L'année 2015 se solde donc par un résultat positif, mais en retrait par rapport aux exercices antérieurs, résultat de la baisse des dotations de l'Etat. Il se solde également par une absence de recours à l'emprunt sur le budget principal, les excédents des années antérieures permettant largement d'équilibrer la section d'investissement. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, notre stock de dette au titre du budget principal diminue régulièrement. Il était au 1^{er} janvier de 4,3 M€. Soit un stock de dette d'environ 180 € par habitant. Situation qui peut être comparée à la moyenne nationale des intercommunalités, qui était en 2014, dernier chiffre connu, de l'ordre de 370 € par habitant, soit plus du double.

Notre situation financière est donc saine, mais menace de se dégrader rapidement si nous ne prenons aucune décision, en raison de la baisse mécanique de nos recettes et de la nécessité de mettre en œuvre nos compétences. Nous avons, de fait, le choix entre deux postures :

- poursuivre résolument une politique d'investissement, afin de mettre en œuvre les projets que nous jugeons nécessaires pour notre Communauté ; constatons qu'il existe sur ce point un consensus très large, et que la nécessité des investissements que nous prévoyons de réaliser n'est pas contestée ; une telle politique supposera le recours à l'emprunt, mais aussi à la fiscalité pour nous donner les moyens de faire face aux annuités ;
- adopter une politique de simple gestion, avec pour seule ambition de n'augmenter ni la dette, ni les impositions ; politique qui ne serait au demeurant pas simple à mener, car s'il est aisé de ne pas réaliser des projets, resterait la problématique de la baisse des dotations d'Etat, qui nous conduira alors, chaque année, lentement, mais sûrement, à détricoter l'ensemble des services à la population, et ainsi à renforcer les sentiments d'abandon et d'insécurité.

La question qui vient alors immédiatement à l'esprit est bien évidemment celle d'une troisième voie, celle d'un ralentissement de l'investissement et des projets, conduisant à un étalement de la réalisation de ceux-ci. Elle pourrait paraître raisonnable. Mais elle ne l'est pas forcément. Nous connaissons en effet actuellement une situation où les taux sont historiquement très bas, des indices comme l'Euribor étant même négatifs. Alors qu'il y a encore dix ou quinze ans, le poids des intérêts intercalaires venait peser lourdement sur les projets, ce n'est actuellement plus le cas. Il est probable que cette situation durera encore quelques années, et en tout état de cause, les acteurs économiques n'anticipent pas une remontée forte à court terme. Mais il est certain que cette situation, qui est sans précédent dans l'histoire des deux derniers siècles, ne peut pas être tenue pour durable. Que ce soit aujourd'hui ou demain, nos investissements devront, très majoritairement, être couverts par l'emprunt. Les réaliser maintenant sera, très probablement, moins coûteux que de les reporter, en raison d'une part du niveau des taux, mais aussi, d'autre part, des niveaux des prix du bâtiment et des travaux publics, qui sont ceux d'une situation de crise.

Sur ces bases, il me paraît possible de vous proposer la stratégie financière suivante :

- le premier objectif est de conserver, pour notre Communauté, une structure financière saine : les décisions que nous prenons ne doivent pas être financées par des traites sur l'avenir ; deux orientations peuvent être retenues à ce propos :

- nous devons conserver une épargne positive, nous permettant de disposer de ratios corrects nous donnant accès dans de bonnes conditions au marché financier ; les excédents cumulés de gestion des années antérieures ont pour objectif de nous permettre de réduire notre endettement et de constituer une réserve de sécurité, non de financer des déficits de fonctionnement, même si la loi le permet ;
- l'évolution du stock de dette doit être maîtrisée, même si les conditions du moment permettent de lever des emprunts à des taux historiquement bas ;
- le maintien de cette structure financière saine, dans un contexte de développement des compétences et de baisse des dotations d'Etat, passera nécessairement, tôt ou tard, par un recours à la fiscalité, afin de ne pas dégrader nos ratios financiers ;
- être vigilants sur les évolutions que pourraient connaître certaines dépenses que nous ne maîtrisons pas directement, et en particulier en ce qui concerne :
 - le Service départemental d'incendie et de secours ; une large part du budget de ce service est dédiée aux salaires des sapeurs-pompiers professionnels, qui sont tous basés sur l'agglomération, qui bénéficie ainsi de délais d'intervention beaucoup plus courts que les autres secteurs du département ; ce qui justifie que la répartition ne se fasse ni en fonction de la population, ni en fonction du nombre des interventions ;
 - le SERTRID ; l'engagement très volontariste de certaines communautés, dont la nôtre, dans le tri, a pour conséquence une réduction de leurs apports, et de la part de ceux-ci dans l'activité du SERTRID, la part de l'agglomération allant croissante ; d'où la nécessité de veiller à ce que la répartition continue à s'opérer en fonction des tonnages apportés, et non en fonction de la population ;
 - le maintien de la dette à un niveau le plus raisonnable possible suppose de nous appuyer autant que faire se peut sur l'économie mixte, afin d'externaliser les dépenses qui peuvent l'être. Une part de la dette actuelle est liée à des investissements dans le domaine économique, comme par exemple la rénovation de la gare de Delle ou la réalisation de bâtiments relais ; céder ces actifs nous permettrait ainsi de limiter le stock de dette à un niveau inférieur à la moyenne nationale. Inversement, les apports en capital à l'économie mixte connaissent un fort effet démultiplicateur, d'un facteur de l'ordre de cinq, ce qui permet un soutien important à l'économie.

Bien évidemment, aucune décision d'augmentation des impositions ne peut être prise de gaîté de cœur. Depuis maintenant de nombreuses années, la dépense publique, de façon générale, est considérée comme improductive, et sa diminution comme souhaitable. Pour autant, il est rare qu'une diminution de la dépense publique n'ait pas de conséquences à plus ou moins long terme, et c'est ainsi qu'il faut aujourd'hui augmenter les effectifs des forces de police, après les avoir diminués précédemment de 12 à 13 000. De façon générale, chacun est d'accord pour diminuer, globalement, dépenses et impôts, mais personne n'est vraiment capable d'effectuer des propositions concrètes, hormis une diminution homothétique de l'ensemble des budgets, sans opérer de choix. Cela a été le cas pour les effectifs de la fonction publique, cela a été le cas pour la réduction des niches fiscales.

A titre indicatif, le produit de l'ensemble des impôts prélevés dans notre pays s'élève à environ 380 milliards d'euros par an, soit un prélèvement par habitant de l'ordre de 5 750 €. Si nous rapportons maintenant les impositions que nous levons à la population de la Communauté, nous arrivons à un montant de 215 € par habitant. En moyenne, notre imposition représente donc environ 3,75% des dépenses fiscales des ménages et des entreprises. Il ne s'agit ici en rien de minimiser le poids sur les ménages et les entreprises de la fiscalité locale, qui repose, en particulier pour les premiers, sur des bases archaïques et ne tient guère compte des capacités contributives. Mais il importe que ces ordres de grandeur soient connus : l'impôt local, que chacun dénonce, parce qu'il est visible, n'est qu'une faible portion de l'impôt acquitté par nos concitoyens.

Recettes fiscales (en attente des bases 2016 DGFIP)

Pour rappel, les taux 2015 étaient les suivants :

- pour la Cotisation Foncière des Entreprises 26.01% (CFE)
- pour la Taxe d'Habitation 9.52%(TH)
- pour la Taxe sur le Foncier Bâti 1.00%(TFB)
- pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti 1.61%(TFNB)

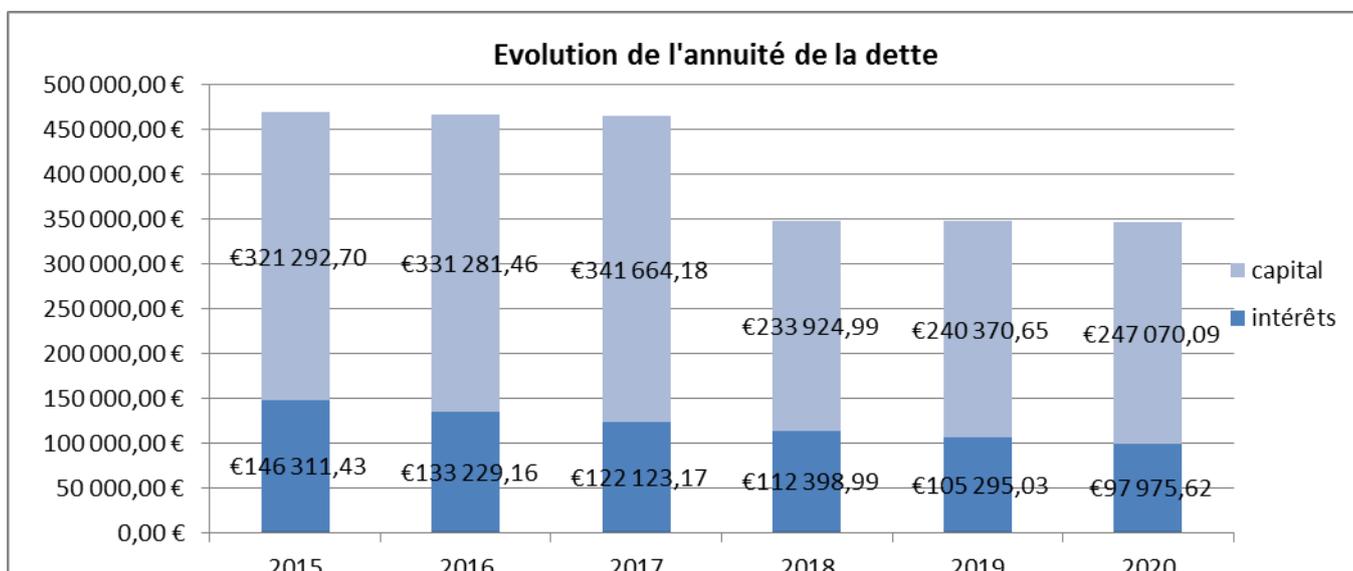
Etat de la dette

L'endettement au 1er janvier 2015 était de 4 629 627.54€ (7 emprunts dont 2 à taux révisables).

L'encours remboursé sur 2015 représentait 467 604.13€ soit 321 292.70€ en capital et 146 311.43€ en intérêts.

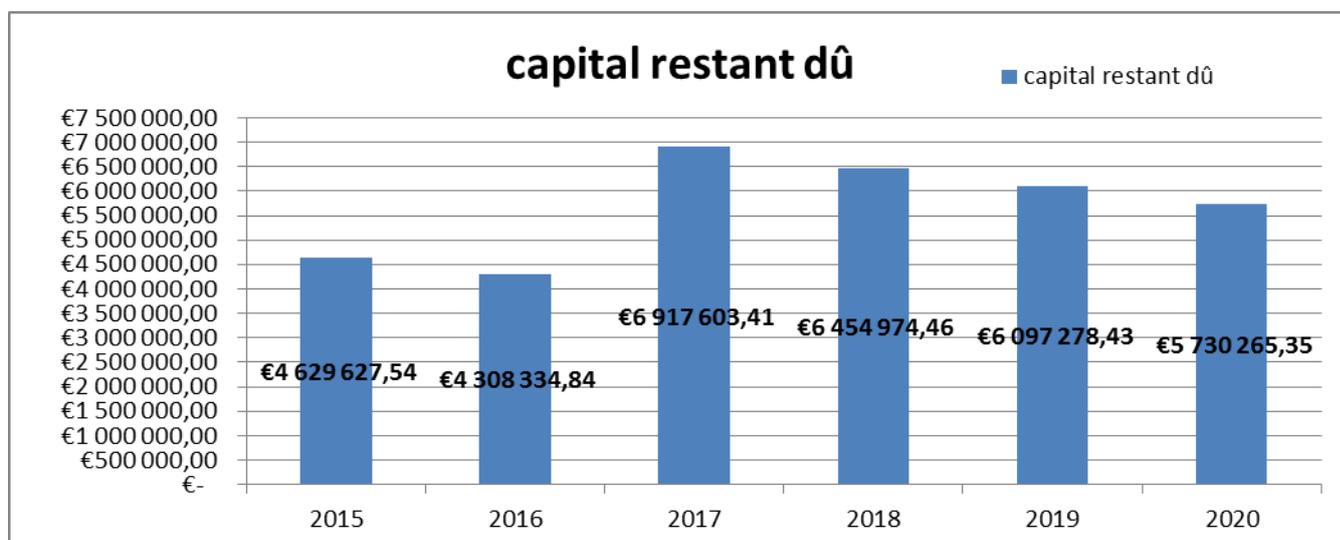
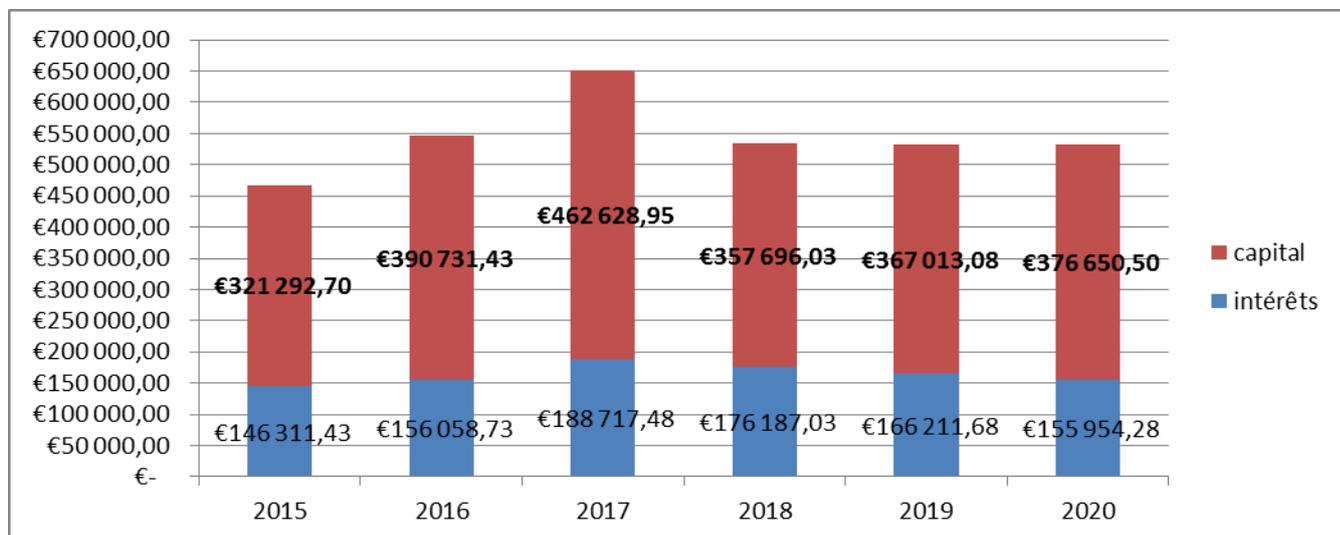
Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.

Situation actuelle :



Situation avec un nouvel emprunt de 3 millions avec déblocage en juin 2016 :

Evolution de l'annuité de la dette



Evolution des effectifs et charges de personnel

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs Temps plein	51	50	53	57	63
charges de personnel	1 781 179.71 €	2 051 031.09 €	2 295 308.80 €	2 326 188.38 €	2 447 700.03 €
prises de compétence	assainissement				
mutualisation	service police				instruction droit des sols
fusion/ absorption	SIVOM		9 communes		

Pour l'année 2016, les charges de personnel sont estimées à 2 723 000 € et prévoient l'intégration de 2 agents supplémentaires à temps plein (service police intercommunale et service assainissement).

Etat sur la mutualisation

Par délibération n°2015-09-11, le Conseil Communautaire a validé le Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes fixant les grandes orientations, et permettant d'engager une réflexion sur la mise en œuvre à partir de 2016, d'une organisation commune plus aboutie permettant une meilleure efficacité opérationnelle conduisant, à terme, à une optimisation financière.

Les mutualisations déjà réalisées :

Deux services ont été mis à disposition des communes sans prise de compétence :

la police intercommunale créée en 2011

18 communes sont aujourd'hui adhérentes au service (Beaucourt, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Courtelevant, Courcelles, Delle, Fêche l'Eglise, Florimont, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Recouvrance, Saint-Dizier, Vellescot).

Le service compte 8 agents.

La mutualisation du service police a donné lieu au transfert de 2 agents de la commune de Beaucourt.

le service d'instruction du droit des sols créé en 2015

Le service est chargé de l'instruction de l'ensemble des certificats et autorisations d'urbanisme (CUa et b, déclaration préalable, permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) sur les 24 communes adhérentes (Beaucourt, Boron, Brebotte, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier l'Evêque, Suarce, Vellescot), Brebotte devant adhérer au service au 1er janvier 2016.

Le service compte 1,5 agent.

La Société Publique Locale Sud Immobilier, créée en 2013 et dont les actionnaires sont exclusivement la CCST et 22 communes du Sud Territoire, a été constituée pour apporter des compétences en matière d'ingénierie, de montage et de suivi d'opérations pour les communes, dans le cadre de réalisation d'opérations d'aménagement, opérations de construction et exploitations de services.

Un appui administratif et technique est donc disponible pour les communes sous forme de prestations de services facturées sous des conditions « in-house » (en interne), et réglé par convention entre la SPL et les communes actionnaires ou la Communauté de Communes.

Construction d'un schéma de mutualisation :

2016 : réunions exploratoires avec les Maires et de définition de missions, nature des groupements de commandes, des biens et personnels mutualisables ;

2017 : projections techniques et budgétaires, études de faisabilité, évaluation des impacts financiers et en matière de personnels pour la Communauté de Communes et les communes

2018 : Mise en œuvre des groupements de commandes

Une image du compte administratif 2015

	Résultats 2015	Résultats 2014 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016	
Fonctionnement	118 193.13	4 919 185.15	5 037 378.28	Dépenses	117 415.91
Investissement	- 523 923.12	- 441 456.85	- 965 379.97	Recettes	129 641.60
Total cumulé			4 071 998.31		

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **118 193.13 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 5 037 378.28 €**
- Un déficit à la **section d'investissement de 523 923.12 € pour 2015** et un **résultat cumulé déficitaire de 965 379.97 €** en incluant le déficit reporté de 2014.
- Des restes à réaliser à hauteur de **117 415.91 € en dépenses** (notamment fonds de concours aux communes/ divers travaux siège, copieurs et logiciels...) **et à hauteur de 129 641.60 € en recettes correspondant à des subventions d'investissement** (notamment cabanes du Verchat).

Les orientations 2016

Affaires générales

Instruction des autorisations liées au droit des sols

Suite à la réforme de la filière ADS (Application du Droit des Sols), la CCST a créé un service Instruction des autorisations liées au droit des sols opérationnel depuis le 1er juillet 2015 et chargé, pour le compte des communes adhérentes, des actes d'instruction du sol conformément aux dispositions des articles R410-5 et R423-15 du Code de l'urbanisme.

Au 1er janvier 2016, 24 des 27 communes de la CCST adhèrent au service composé de 2 personnes pour 1,5 ETP. Sur l'année 2015 (6 mois), 440 dossiers ont été instruits par le service.

Le principal investissement sur l'année 2015 consistait en l'acquisition d'un logiciel spécialisé pour l'instruction des autorisations, aucun nouvel investissement n'est prévu pour le service pour l'année 2016.

Le coût annuel de fonctionnement du service est évalué à **100 000 euros** (dont 62 000 euros de charges de personnel).

Service police intercommunale

La CCST a prévu en 2016 d'adhérer à l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Une valise tactique sera dans un premier temps prêtée par la gendarmerie nationale puis dans un second temps acquise, en

cours d'année, par la collectivité. La valeur de cet équipement est de 651 euros TTC. La redevance annuelle de 500 euros TTC ne sera exigible qu'à compter de 2017.

Une tablette numérique serait utile pour le fonctionnement du service d'un montant de 200 euros TTC. Aucun autre équipement n'est actuellement prévu pour ce service.

La rubrique « charges de personnel et frais assimilés » comprend l'intégration du nouveau personnel en remplacement du départ d'un agent en début d'année, ainsi que la création d'un nouveau poste d'agent par anticipation du départ à la retraite de l'ASVP au mois d'août 2016.

Prévisions 2016

*Fonctionnement

Dépenses **453 110 €**

dont charges de personnel **364 000 €**

Recettes **113 000 €** dont 112 900 € de participation des communes adhérentes

*Investissement

(Opérations d'ordre : **25000€ amortissement des véhicules**)

Volet Communication

La CCST a retenu le principe de mener des campagnes de communication ciblées, thématiques ou saisonnières ainsi qu'un partenariat de communication avec les structures culturelles du Sud.

Echo du SUD

2 Editions pour l'Echo du Sud

- *1 édition – hiver / Printemps*
- *1 édition - été automne*

Edition à 12 000 exemplaires

Participation à des supports à rayonnement extra-territorial

Encarts Est Républicain, Nuit des étoiles

Partenariat de communication avec 5 organismes culturels du Sud Territoire ayant un rayonnement extra territorial.

L'opération continue avec : MPT Beaucourt, Delle Animation, Grandvillars fait son show, Nuits d'été (Delle – Milandre) et Vivre ensemble de Brebotte (spectacle historique)

Réalisation du festival PLEIN SUD dans les villages du Sud Territoire.

Les dates, et lieux des spectacles ne sont pas encore arrêtés

Reprise d'une campagne de communication bâches

3 panneaux de 4x2 m aux entrées de Delle, Beaucourt et Grandvillars

Finalisation des panneaux « bienvenue » d'entrée du périmètre

A l'entrée des villages en périphérie, réalisation reportée à 2016

Acquisition d'équipements divers

Budget prévisionnel

Budget 2016 :

Principaux éléments

Echo du Sud (2 éditions) : 20 000 € TTC
Autres communications : 14 200 € TTC
Partenariat communication (x5) : 50 000 € TTC
Festival Plein Sud : 30 500 € TTC

Bâches et panneaux de bienvenue+ matériel photos/vidéo+ portiques : 21 000 € TTC

Total Budget Communication :

Fonctionnement - 114 700 €

Investissement - 21 000 €

Volet Tourisme

Différents projets conséquents seront développés en 2016 surtout dans le cadre de l'investissement.

Réalisation de l'eco-village des cabanes du Verchat, création d'un pôle tourisme au café du canal de Brebotte.

Les sentiers de randonnées et la communication touristique du Sud Territoire constituent les principaux coûts de fonctionnement tourisme.

Randonnées

- Réparations lourdes des portiques randonnée (maintenance)
- Entretien des sentiers pédestres par Codérando

Convention Belfort Tourisme

Différentes opérations et partenariats définis par convention 2016.

Outils de présentation touristique

- Brochure spécifique au Sud Territoire
- Impressions sets de table

Les cabanes du VERCHAT

Après une année d'instruction du dossier (2015), le projet de l'eco-village du Verchat est aujourd'hui en voie de réalisation.

La CCST a pris en maitrise d'ouvrage l'aménagement (VRD) du site et l'eco-hutte d'accueil, elle louera ensuite le site à la SARL les Cabanes des Grands Reflets, qui, elle investit pour la construction des 21 cabanes.

Café du Canal de Brebotte

La commune de Brebotte est propriétaire du café du Canal (au bord de la l'EuroVéloRoute 6 – Nantes Budapest). Cette situation stratégique en fait une vitrine potentielle pour les 65 000 vélo-cyclistes qui passent annuellement à sa proximité.

La CCST développe le projet de réhabilitation du site pour y proposer la création d'un pôle touristique (accueil et hébergement des randonneurs en gites, camping naturel, point café, info tourisme et grande et petite restauration)

Budget prévisionnel

Budget 2016 :

Principaux éléments

Codérando : 2 500 € TTC

Brochure Sud Territoire : 6 500 € TTC
Sets de table : 1 000 € TTC
Convention Belfort – Tourisme : 10 000 € TTC
Cabanes du Verchat : 917 600 € TTC
Achat Café du Canal : 110 000 € TTC

Total Budget Tourisme :
Fonctionnement - 20 000 €
Investissement - 1 317 600 €

Développement économique

Participation au financement de la ligne Belfort/Delle

La participation retenue pour la CCST est à hauteur de 0,4921% soit un montant de participation pour la CCST estimé à 543 793 € sur la base des travaux estimés eux à 110 510 000 €.

La participation de la Communauté pourra évoluer selon les conditions des marchés publics et de divers imprévus pouvant intervenir sur le chantier à l'instar des autres partenaires.

250 000€ sont prévus pour l'année 2016

Les Forges Grandvillars

La restructuration du site des Forges de Grandvillars, confié à la SODEB par traité de concession, entrera en 2016 dans une seconde phase, la première ayant porté avant tout sur les espaces industriels. Il reste à requalifier, dans la seconde phase, la partie du site qui entoure les bâtiments R et U, afin de leur permettre d'accueillir des activités tertiaires. La décision a d'ores et déjà été prise par LISI d'y installer son siège social.

L'enjeu central, comme pour la première phase, est de limiter au mieux la dépense nette prise en charge par le budget général, en obtenant des subventions extérieures les plus importantes possibles. Une première étape importante a été franchie avec la labellisation du projet par le SMAU en vue de l'obtention de crédits FEDER.

Les travaux seront menés par la SODEB sur les exercices 2016 et 2017, une fois le gros-œuvre de la restructuration du bâtiment R sera achevé.

300 000 € sont prévus au budget de 2016 pour cette opération.

SEM Sud Développement

Le principe d'une augmentation significative du capital de la SEM Sud Développement a été acté lors de l'exercice 2015. Afin de permettre la poursuite du développement de la Société, devenue un acteur important du développement économique du Sud Territoire, une participation communautaire à cette augmentation de capital à hauteur de 4 M€ est nécessaire. Plus de la moitié de ce montant est d'ores et déjà couvert par les résultats de la première phase de la restructuration du site des Forges. L'objectif que nous pourrions nous assigner, globalement, serait que cette augmentation de capital ne génère pas de dépense supplémentaire pour le budget communautaire, et soit financée tant par les recettes de l'opération des Forges que par des cessions d'actifs dans le domaine économique (gare de Delle, bâtiment relais des Chauffours par exemple).

Il est proposé l'inscription au budget de 2016 d'un montant total en dépenses de 2 422 000
Conseil Communautaire 25-02-2016

euros, et d'une recette de 2 154 400 euros, soit une dépense nette de 267 600 €. Des ajustements seront faits le cas échéant en cours d'année pour tenir compte des cessions d'actifs, qui peuvent demander des procédures débordant sur l'année 2017.

L'OCMACS

La Communauté de Communes du Sud Territoire a engagé une Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services en 2012. 8 actions ont été définies pour la première tranche OCMACS d'une durée de 12 mois à savoir : implantation d'une conciergerie d'entreprise, étude d'un plan de communication commerciale, renforcement de la signalétique (panneaux d'affichage « type sucettes »), valorisation de marchés du terroir, diagnostic préalable à l'investissement des professionnels, aide à la rénovation et à la mise aux normes des locaux professionnels, animation commerciale collective portée par les 3 U.C.A. La CCST a procédé au recrutement d'un animateur économique dédié à l'OCMACS courant 2015.

L'Etat est partenaire financier dans cette opération. Il a été sollicité pour l'octroi d'aides sous forme de subventions et nous a accordé **28 503 € en fonctionnement et 71 851 € en investissement**

(53 100 € seront sollicités sur 2016).

Le budget du programme d'actions de l'OCMACS prévoit d'inscrire **54 000 € en dépenses de fonctionnement et 135 000 € en dépenses d'investissement sur 2016.**

Achat de la Gare de Delle à la SNCF

Par convention sur 20 ans, la CCST est locataire à SNCF Réseau de la gare de Delle pour y développer son pôle public et son pôle affaire.

Après négociations, la CCST a proposé à SNCF Réseau de se porter acquéreur de la gare de Delle.

Cette dernière a donné le principe d'une vente. Le coût global estimé pour son acquisition est de 100 000 €.

Les grandes lignes du Budget primitif 2016

En fonctionnement

Les dépenses 2016 - 11 658 000.00 €

Dont notamment :

-Charges à caractère général	575 000.00€
-Charges de personnel	2 723 000.00€
-Compensations versées aux communes	4 220 000.00€
-Fonds de concours solidarité	334 000.00€
-Amortissements	436 000.00€
-SDIS	1 014 000.00€
-Virement à la section d'investissement	1 567 500.00€

Les recettes 2016 - 11 658 000.00 €

Dont notamment :

-Impôts, taxes	5 280 000.00€
-Dotations, participations	2 213 000.00€
-Reversement des budgets annexes (comptes 70841/70872)	1 638 000.00€
-Bénéfice d'exploitation versé par concessionnaire (SEM)	2 154 400.00€

Le budget de fonctionnement est équilibré. Il convient d'ajouter l'excédent reporté de 2015 de **4 084 224.00 €** soit un excédent de fonctionnement cumulé de 4 084 224.00 € à la fin de l'exercice 2016.

En investissement

Les dépenses 2016 - 6 852 000.00 €

Dont notamment :

- Immobilisations incorporelles	47 000.00€
- Immobilisations corporelles	343 000.00€
- Subv. d'équipement versées (fds de concours, subv équipement...)	702 000.00€
- Immobilisations en cours (SPL : cabanes+Fonteneilles)	1 190 000.00€
- Emprunts (rbst K)	395 000.00€
- Participations et créances (apport K SEM)	2 000 000.00€
- Autres immobilisations (dont Forges phase 2/ SEM/ bat relais)	1 155 000.00€
- Déficit d'investissement reporté	965 379.97€

Les recettes 2016 - 6 852 000.00 €

Dont notamment :

- Amortissements	436 000.00€
- FCTVA	240 000 00€
- Produits de cession	380 000.00€
- Emprunt	3 000 000.00€
- Affectation du résultat 1068	953 154.28€
- Virement de la section de fonctionnement	1 567 500.00€

Le budget d'investissement s'équilibre à 6 852 000 €

Zac des Grands Sillons en 2016

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 se montent à 76 949.70 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), les frais d'aménagement de terrains dans le cadre de ventes prévues en 2016 et enfin la taxe foncière et l'affectation de résultat de l'exercice précédent. La section recettes de fonctionnement sera alimentée d'une part par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 170 000 € afin d'équilibrer la section dans le cadre de cette comptabilité de lotissement et d'autre part par des recettes de cession de foncier à deux porteurs de projet pour un montant global de 92 400 €.

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 66 000 € et de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 69 471.55 €.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées (ou projetées pour 2016) sur la Zac est de 28 441 m².

Zac des Chauffours en 2016

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 se montent à 37 903.22 € et intègrent principalement les remboursements des intérêts d'emprunt (les deux emprunts contractés pour la Zac courent jusqu'en 2023 pour l'un et 2031 pour l'autre), la taxe foncière et l'affectation de résultat de l'exercice précédent. Il n'est pas inscrit au budget 2016 de recettes de fonctionnement provenant de la cession de terrain. La section sera alimentée par une subvention exceptionnelle du budget général pour un montant de 25 000 € afin d'équilibrer la section, dans le cadre de cette comptabilité de lotissement (gestion des stocks de terrains).

Les dépenses d'investissement proviennent essentiellement du remboursement du capital pour un montant de 77 000 € et les recettes d'investissement proviennent, quant à elles, de l'affectation de résultat de l'année précédente pour un montant de 32 571.32 € et d'une avance du budget général pour un montant de 60 000 € afin d'équilibrer la section toujours dans le cadre de cette comptabilité de lotissement.

La surface restant à commercialiser après les différentes ventes opérées sur la Zac est de 89 950 m².

BATIMENT RELAIS DES CHAUFFOURS – DELLE

La section dépenses d'investissement du budget 2016 comprend essentiellement l'affectation de résultat de l'exercice 2015 pour un montant de 311 962 .63 €, le remboursement du capital pour la somme de 45 000 €. A cette dépense s'ajoute le montant des travaux encore en cours de réalisation pour 27 000 € et les restes à réaliser de l'exercice 2015 pour un montant de 2 277 .10 € soit au total 386 239.73 € HT. La section recettes d'investissement sera alimentée principalement par une avance remboursable du Budget Général pour un montant de 372 719.46 € HT et par l'affectation de résultat de la section de fonctionnement de l'année 2015 soit 13 520.27 €.

Le budget présentera pour 2016 une section de fonctionnement intégrant les remboursements d'emprunt pour un montant de 21 000 €, le paiement des fluides (eau, électricité, gaz) pour un montant de 1 100 € les réparations diverses pour 5 000 € et d'éventuels frais liés à l'emprunt. Le

montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 27 600 €. Les recettes de fonctionnement proviendront, quant à elles, des loyers sur 10 mois et s'élèvent à 45 000 €.

BUDGET ANNEXE GARE DE DELLE

La nouvelle gare de Delle développe son activité et sa reconnaissance auprès des voyageurs et des clients de la gare.

Les orientations budgétaires peuvent se définir :

Investissement

Les travaux de réhabilitation du bâtiment Voyageurs (BV) et de ses abords sont aujourd'hui terminés.

Les travaux de la ligne Belfort - Delle ainsi que l'aménagement des voies ferrées de la gare de Delle, sont en cours de réalisation. Le trafic des trains suisses sera interrompu en gare de Delle durant les mois de mars à août 2016.

La Gare restera ouverte aux clients et aux voyageurs, une navette bus assurant les transports vers les trains des CFF stationnés à BONCOURT.

En 2015, un programme d'aménagements et de petits travaux complémentaires du Bâtiment Voyageur ont été réalisés (aménagements de la cuisine et évacuation des eaux usées).

La ligne Belfort – Delle sera enfin ouverte en décembre 2017.

Les travaux du quai bus de ce pôle d'échange multimodal sont également liés à la mobilisation financière des partenaires et notamment le SMTC dans le financement de ce quai et de la voie d'accès.

Une somme de 6 215.32 euros est attribuée aux restes à réaliser dans le cadre des travaux initiaux et la somme de 8 565.94 € reste mobilisable à ce jour en investissement par le budget gare.

L'affectation des résultats d'investissement 2015 s'élèvera à 5 701.26 € et sera à inscrire au compte 1068 du BP 2016.

La principale dépense 2016, comme 2015, sera de couvrir les annuités de l'emprunt contracté pour les travaux de la gare.

Le résultat d'investissement n-1 de 514,06 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2016.

Fonctionnement

Les deux locataires privés (pôle affaire) sont le bureau d'étude BEJ et la SCP Notariale Guichard.

Le Pôle public est lui exploité par le chantier d'insertion CHACASOL qui a passé convention avec la CCST.

Les recettes de fonctionnement sont exclusivement constituées du loyer des 3 locataires du BV de la gare ainsi que de leur contribution aux charges de chauffage et d'électricité pour le pôle public.

Les dépenses de fonctionnement reposent sur les charges d'exploitation courantes du propriétaire ainsi que les coûts de chauffage (remboursés par les locataires).

Autres charges : location à SNCF Réseau - RFF, le remboursement de l'emprunt (intérêt et provision d'investissement pour le capital), assurances, entretiens extérieurs ...

Les charges intégrales de la gare sont couvertes par les recettes de location des locaux.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibreront à hauteur de 60 000 euros.

Dépenses et recettes d'investissement s'équilibreront à hauteur de 79 000 euros.

Le résultat de fonctionnement n-1 de 27 908.55 € sera intégré en écriture budgétaire au BP 2016.

Après en avoir débattu au sein du Conseil communautaire.

Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Préambule

La prise de compétence eau potable au sein de la CCST est effective depuis 12 ans. Un service des eaux a alors été créé par le transfert des différents moyens, contrats et infrastructures existantes utilisés par les communes et les 2 anciens syndicats qui étaient présents sur notre territoire : le SIDES et le SIVOM du Sundgau. Depuis 2004, la politique de gestion administrative et financière ainsi que les différents investissements sont du ressort direct du service des eaux.

En mars 2010, notre collectivité a fait le **choix significatif de maîtriser intégralement sa compétence eau potable et exploite ainsi directement en régie ses réseaux et infrastructures.**

Le 1^{er} janvier 2013, dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale, notre collectivité a franchi un nouveau cap et s'est agrandie en accueillant 9 nouvelles communes et compte désormais 27 communes soit environ 24 000 habitants et s'étend sur 172 km².

Notre service eau potable alimente aujourd'hui **8 500 abonnés avec une infrastructure représentant 224 kilomètres de réseaux d'eau (hors branchements)** et 34 équipements : **8 unités de production** d'eau potable, **18 réservoirs de stockage** surélevés ou semi-enterrés et **8 installations spécifiques** (stations de reprise et ou surpresseurs).

Les éléments marquants de 2015

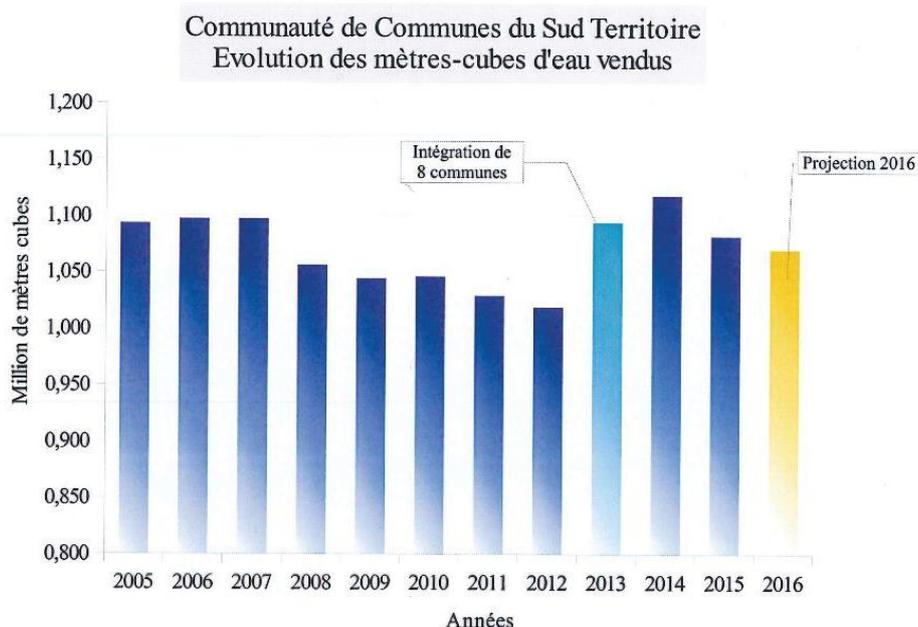
L'année 2015 a été marquée **par la poursuite d'importants travaux de renforcement ou renouvellement de réseaux d'eau ainsi que la modernisation de nos bâtiments d'exploitation. Le service a bien évidemment poursuivi son travail continu et quotidien d'amélioration de notre patrimoine commun.** L'exploitation en **régie directe** de la quasi intégralité de nos 27 communes (*26 communes exactement puisque Joncherey est sous contrat d'affermage avec Véolia depuis mars 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2019*) **nécessite une implication journalière précise et pointue avec comme appui nos agents, nos compétences, notre expertise et notre expérience.**

Le budget 2015 est ainsi identifié par :

- une **continuité de service confirmée pour nos 8 500 abonnés** tant sur le plan administratif et technique (avec une astreinte 24 h / 24, 7 jours / 7, 365 jours / an), que budgétaire (résultat d'exploitation courant excédentaire et semblable à 2012 et 2013),
- une **attention soutenue sur les contrats d'achat d'eau** (à PMA et au SIEA) et la production d'eau potable **afin de maîtriser leurs impacts financiers,**
- le pilotage **de marchés publics permettant de répondre à nos besoins d'exploitant** avec notamment des marchés de travaux, services et fournitures concernant l'entretien, la réparation et les extensions de réseaux d'eau potable, la maintenance électromécanique des ouvrages, l'achat de pièces de fontainerie, matériels et équipements techniques.

La tendance générale, constatée depuis 2006, présentant une **baisse de la consommation** de l'ordre de 1 % par an (avec toutefois un rebond de 2 % en 2014) est **confirmée en 2015** alors que l'été et l'automne ont été chauds et très peu pluvieux.

Ce chiffre des ventes sur l'année civile est toutefois à prendre avec prudence car il intègre une part estimée des volumes. En effet, les consommations comptabilisées entre la relève réelle (réalisée 1 fois par an au cours de l'année) et la fin de l'année civile génèrent inévitablement une estimation.

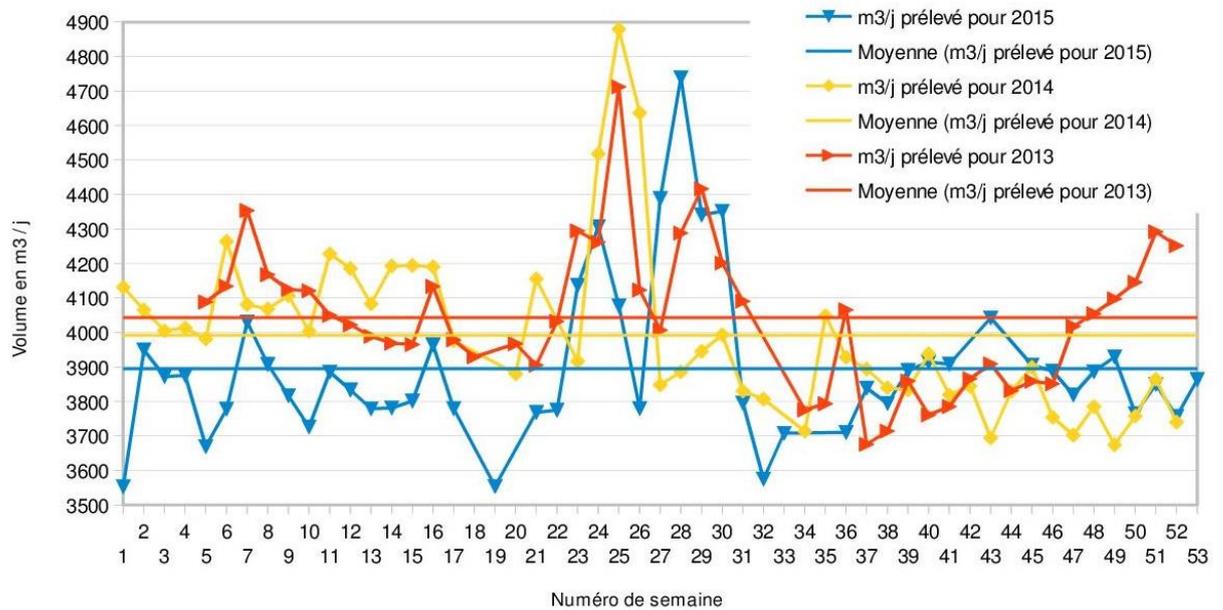


Concernant les ventes d'eau ou échange d'eau pour 2015, 2 560 m³ ont été vendus au **syndicat des eaux de la Saint Nicolas** et une différence en notre faveur de 5 037 m³ a été fournie à la CAB. Ce volume devrait être compensé par la CAB en 2016.

Concernant les achats d'eau pour 2015 (pour rappel : à PMA pour l'Unité de Distribution de Beaucourt et au SIEA pour l'UDI de Croix – Villars le Sec), **une économie globale de 9 600 m³** par rapport à 2014 a été réalisée (respectivement 6 500 m³ et 3 100 m³). Cela représente **21 000 € non dépensé par rapport aux prévisions budgétaires**. C'est le fruit d'un travail permanent de recherche de fuites, d'interventions rapides pour effectuer les réparations sur les canalisations détériorées ou renouveler totalement les branchements fuyards et d'une **gestion patrimoniale adaptée**.

Cette même **attention de rationalisation et d'économie** continue d'être portée sur l'ensemble de nos sites de production et distribution d'eau potable. L'année 2015 confirme la **baisse des prélèvements** sur nos 26 communes et représentent **3 894 m³ d'eau mis en circulation journalièrement (soit – 2,5 % par rapport à 2014)**. L'économie porte ainsi sur **17 000 m³ cette année**. Depuis la mise en place de la régie, nous avons diminué nos prélèvements (hors Joncherey) de 655 m³ / jour soit 15 %. Le **travail quotidien des techniciens** permet ainsi de moins solliciter nos installations donc d'**économiser** sur les **coûts énergétiques et produits de traitements** associés, de **diminuer** notre **redevance prélèvement** et **permet d'améliorer nos rendements**.

Communauté de Communes du Sud Territoire
Volume d'eau mis en distribution par jour
sur l'ensemble de nos communes entre 2013 et 2015



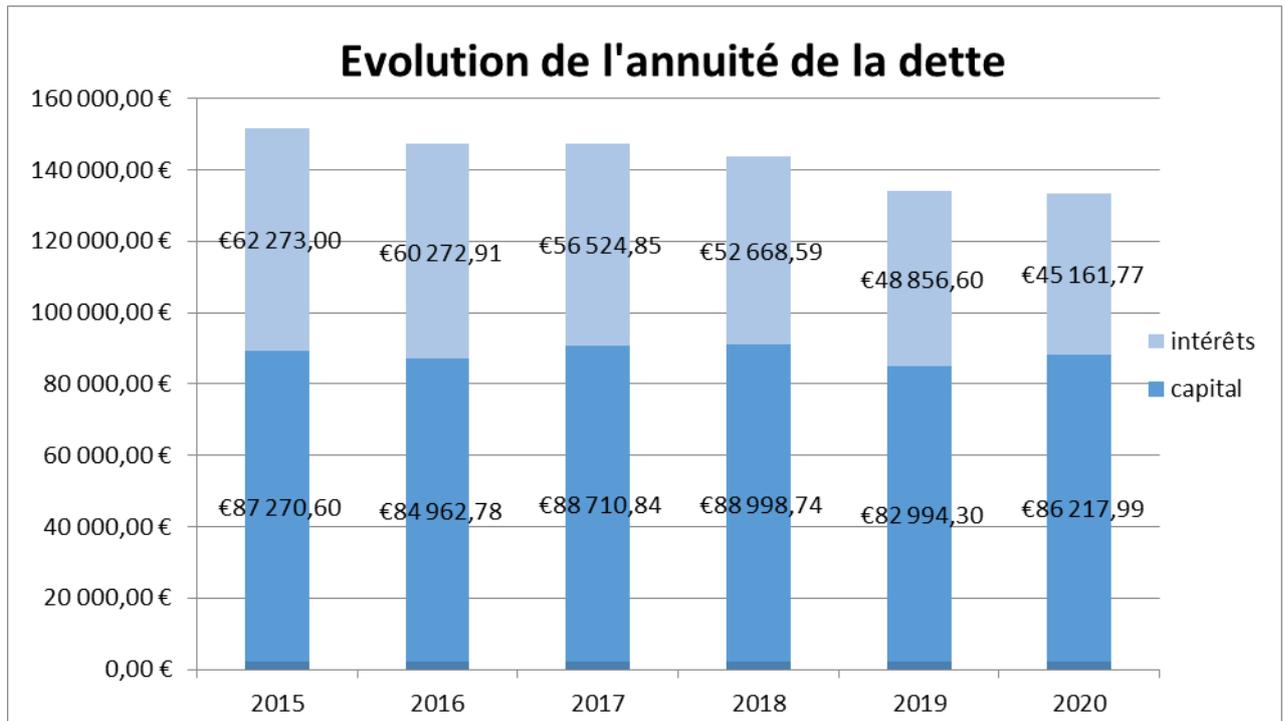
État de la dette

L'endettement au 1^{er} janvier 2016 est de 1 314 018 € correspondant à 12 emprunts (*dont 2 repris à la CCBB*) à taux fixe contractés entre 2000 et 2012, de durées comprises entre 15 et 30 ans. Les charges financières remboursées sur 2015 représentaient 149 550 € soit 87 270 € en capital et 62 280 € en intérêts. **L'emprunt prévu de 1 million d'euros**, pour financer la mise en exploitation du puit F2, son interconnexion avec F1 et la réhabilitation lourde des châteaux d'eaux de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands, **n'a pas été contracté en 2015. Il le sera en 2016.** Les appels d'offres correspondants sont ou seront lancés dans le 1^{er} trimestre 2016.

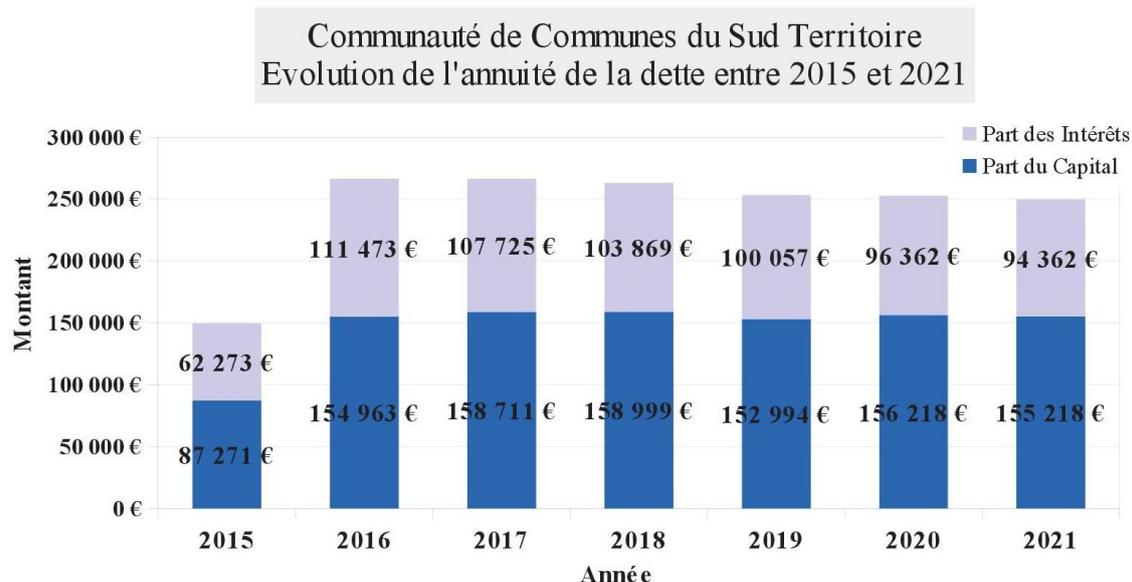
Il est à noter qu'un emprunt (à hauteur de 28 349 € sur une dette totale de 68 377 €) fait l'objet d'un remboursement annuel au Syndicat des eaux de la Saint Nicolas par convention et est imputé au compte 6743 pour la somme de 2 717 €. Il n'est donc pas inclus dans le montant de la dette.

Il est **envisagé de contracter un emprunt à hauteur de 1 million d'euros en 2016** afin de financer, comme le prévoit notre schéma directeur et notre programmation quinquennale, la sécurisation de la production de Faverois (nouvelle canalisation de refoulement jusqu'au château d'eau de Delle et groupe électrogène notamment pour la station F1) et la construction d'un filtre à charbon actif à Grandvillars. Les 2 emprunts cumulés représenteront **une nouvelle charge financière de 121 200 € sur une année pleine soit 70 000 € en capital et 51 200 € en intérêts.**

Situation actuelle :



Situation avec un nouvel emprunt de 2 millions :



Les investissements 2015

Les **investissements 2015** sont **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année 2015 a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- La réalisation des **10 lots** de travaux concernant le **renforcement et ou le renouvellement des réseaux de distribution**. Ils concernaient : 3 renouvellements et renforcement de **passages sous voie ferroviaire** au niveau du PN 18, PN 20 et 23 à **Grandvillars, Joncherey et Delle** dans le cadre de la remise en circulation de la ligne Belfort – Delle représentant **280 ml de canalisation, 6 branchements** et une **chambre de régulation** pour **90 000 € HT**, le renforcement et le renouvellement de 6 tronçons de réseaux à **Beaucourt, Grandvillars, Joncherey, Lebetain, Réchésy et Recouvrance** représentant **780 ml de canalisation et 47 branchements** pour **135 000 € HT** ainsi que la protection d'une canalisation, la mise en place

Conseil Communautaire 25-02-2016 Page 24 sur 57

d'une chambre de maillage et la reprise d'un branchement à **Froidfontaine** et **Vellescot** pour **16 000 € HT** soit un total de **241 000 € HT**.

- La **mise en place ou le renouvellement** des différents **matériels et équipements d'exploitation** : une armoire électrique de commande et de télégestion au puit de **Boron** (10 000 €), une pompe avec variateur et un anti-belier pour la station de **Grosne** (16 000 €), une pompe de reprise et mise aux normes de l'armoire électrique à la station du Val (7 000 €) ainsi que la pose d'une chambre de régulation et de 2 stabilisateurs sur le réseau à **Montbouton** (15 000 €), 3 régulateurs de pression à Beaucourt, Grandvillars et Chavannes les Grands (5 000 €) pour un total de **53 000 € HT**.

- Des **travaux de sécurisation** sur les stations de **Beaucourt, Grosne** et **Boron**, les réservoirs de **Beaucourt** et **Montbouton** soit un total de **10 000 € HT**.

- L'acquisition d'une **station de relève topographique** Trimble pour **14 000 € HT**.

- La poursuite des **études** et des négociations foncières pour la **sécurisation de la production** de l'Unité de Distribution de Delle - Faverois par la mise en **exploitation** du puit **F2** et son **interconnexion** avec le réseau ainsi que les études **technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance** en eau de l'**UDI de Beaucourt**.

- La poursuite des **études sur les aires d'alimentation de captages** (analyses d'eaux) et pour la mise en place d'un **réseau adapté de surveillance de la qualité des eaux**.

Une image du compte administratif 2015

Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exploitation excédentaire** pour 2015 à hauteur de **65 000 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 378 000 €**.

- un **excédent** à la **section d'investissement de 155 000 € pour 2015** et un **résultat cumulé déficitaire de 44 000 €**.

- des **restes à réaliser en dépenses** à hauteur de **111 000 €** correspondant principalement à un reliquat de paiement de solde de factures pour environ 60 000 € sur les travaux de réseaux 2015, aux marchés d'études et de maîtrise d'oeuvre concernant la mise en exploitation de forage F2, l'interconnexion à l'UDI de Beaucourt, les réfections des châteaux de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands et la mise en place d'un filtre à charbon actif de Grandvillars pour 36 000 €.

	Résultats 2015	Résultats 2014 repris	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016
Fonctionnement	64 895,44 €	313 192,96 €	378 088,40 €	Dépenses	110 897,73 €
Investissement	154 467,01 €	-198 511,03 €	-44 044,02 €	Recettes	0,00 €
Total cumulé incluant les restes à réaliser					223 146,65 €

☞ **Les opérations et investissements à mener dans les 5 années à venir**

Notre projet matérialisé par notre schéma directeur en eau potable validé en 2006 et actualisé chaque année porte sur différents axes et notamment 2 sur les prochaines années :

- **sécuriser et augmenter nos capacités de production afin de tendre vers l'autosuffisance.** C'est dans ce cadre que rentre l'opération démarrée depuis 1 an, de **mise en exploitation du puits F2 et son interconnexion** avec le **puits F1** dans un 1^{er} temps.

La seconde étape correspond à la création d'une **seconde canalisation d'alimentation** du château d'eau de Delle afin de sécuriser l'UDI de Delle - Faverois depuis les puits F1 et F2 ainsi que la pose d'un **groupe électrogène** de secours sur le puits F1. Cette étape sera inscrite au BP 2016.

Les 3^{ème} et 4^{ème} étapes prennent en compte la **réhabilitation de différentes cuves de réservoirs** (Thiancourt et ou Lebetain), la **pose de surpresseurs et de canalisations afin de mailler** l'UDI de Beaucourt à celle de Delle. Ces dernières seront réalisées en 2017 et 2018.

Ces travaux devraient permettre à terme d'économiser les achats d'eau potable à PMA sur Beaucourt d'un montant de 200 000 € annuel actuellement. La réalisation de ces 4 tranches de travaux est estimée aujourd'hui à 3,2 millions d'euros.

- **sécuriser la distribution par la mise en place d'interconnexion.** Une des dernières grandes étapes à réaliser est la pose d'une **canalisation entre Saint Dizier l'Evêque et Croix**. Ceci sécurisera l'UDI de Croix – Villars le Sec et permettra d'économiser les achats d'eau au Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers soit 40 000 € annuel. Cette opération pourrait se concrétiser en 2017 ou 2018. Cette opération est estimée à 270 000 €.

Ces opérations redonneront au service des capacités d'investissement important à court et moyen terme par l'économie générée sur les achats d'eau et permettront de poursuivre le renforcement et le renouvellement de nos canalisations et la pérennisation de nos bâtiments d'exploitation.

Dans le cadre de la poursuite de notre gestion patrimoniale adaptée, nous réaliserons comme cela avait été indiqué en 2015 la **réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands** dans le cadre de l'axe **sécurisation du stockage d'eau potable**. Sur l'axe **qualité de l'eau**, la pose d'un **filtre à charbon actif** avec réhabilitation de la station de pompage de **Grandvillars**.

☞ **Le prix de l'eau potable pour 2016**

Afin de financer les importants travaux de sécurisation et d'augmentation de la production d'eau potable sur l'unité de distribution Delle – Faverois, la commission eau – assainissement fin avril 2015 puis le conseil communautaire au mois de juillet ont validé à la quasi-unanimité le principe d'une augmentation à hauteur de 10 % sur 3 ans du prix de l'eau potable. **Ainsi les prix 2016** concernant la prime fixe annuelle et le mètre-cube d'eau seront respectivement de **18,50 € HT et 1,63 € HT / m³**.

☛ Les grandes lignes du budget primitif 2016

En fonctionnement

Les dépenses 2016

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 524 000 € dont :

-	frais du personnel	460 000 €
-	marché de travaux (ERE)	420 000 €
-	analyses d'eau et études	71 000 €
-	achats d'eau	240 000 €
-	énergie, téléphonie	90 000 €
-	redevance prélèvement	60 000 €
-	maintenance et petits équipements	70 000 €
-	charges de gestion mutualisés et autres	113 000 €

Impôts et taxes dont :

-	redevance pollution (Agence de l'Eau)	310 000 €
---	---------------------------------------	------------------

Charges financières (intérêts d'emprunts) 116 000 €

Dotations aux amortissements 450 000 €

Les recettes 2016 :

Vente d'eau et travaux aux abonnés dont : 2 290 000 €

-	redevances pollution (Agence de l'Eau)	310 000 €
-	travaux (branchements neufs)	80 000 €

Produits et subventions diverses 61 000 €

☛ **le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 590 000 €**

En Investissement

Les dépenses 2016

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- **155 000 €** pour le remboursement d'emprunts en capital,
- **111 000 €** correspondant aux restes à réaliser.

Une enveloppe de **2 280 000 €** permettra de réaliser notamment les diverses opérations suivantes : la mise en exploitation du puits F2, son interconnexion avec le puits F1, la mise en place d'un groupe électrogène sur la station F1 ainsi que la réalisation d'une seconde canalisation alimentant le réservoir de Delle pour 1 200 000 € HT et travaux consécutifs aux arrêtés de protection des captages (clôtures des sites et filtre à charbon actif à Grandvillars pour 380 000 € HT), les rénovations des châteaux de Lepuix-neuf et Chavannes les Grands pour 420 000 € HT et 100 000 € HT pour des renouvellement et renforcement de tronçons de réseaux.

Les recettes 2016

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont connues :

- **450 000 €** de provision aux amortissements,
- **2 000 000 €** d'emprunt,
- **155 000 €** correspondant au besoin de financement antérieur.

☛ **le budget d'investissement s'équilibre à 2 635 000 €.**

**Après en avoir débattu au sein de la Communauté de communes.
Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

2016-02-04 Débat d'Orientation Budgétaire - Service Assainissement collectif 2016

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Notre collectivité a fait le choix significatif de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Il reste un contrat d'affermage sur le périmètre de la CCST : gérance des réseaux et des stations de Beaucourt (échéance 1^{er} juillet 2016).

Les éléments marquants de 2015

L'année 2015 a été marquée par la réalisation :

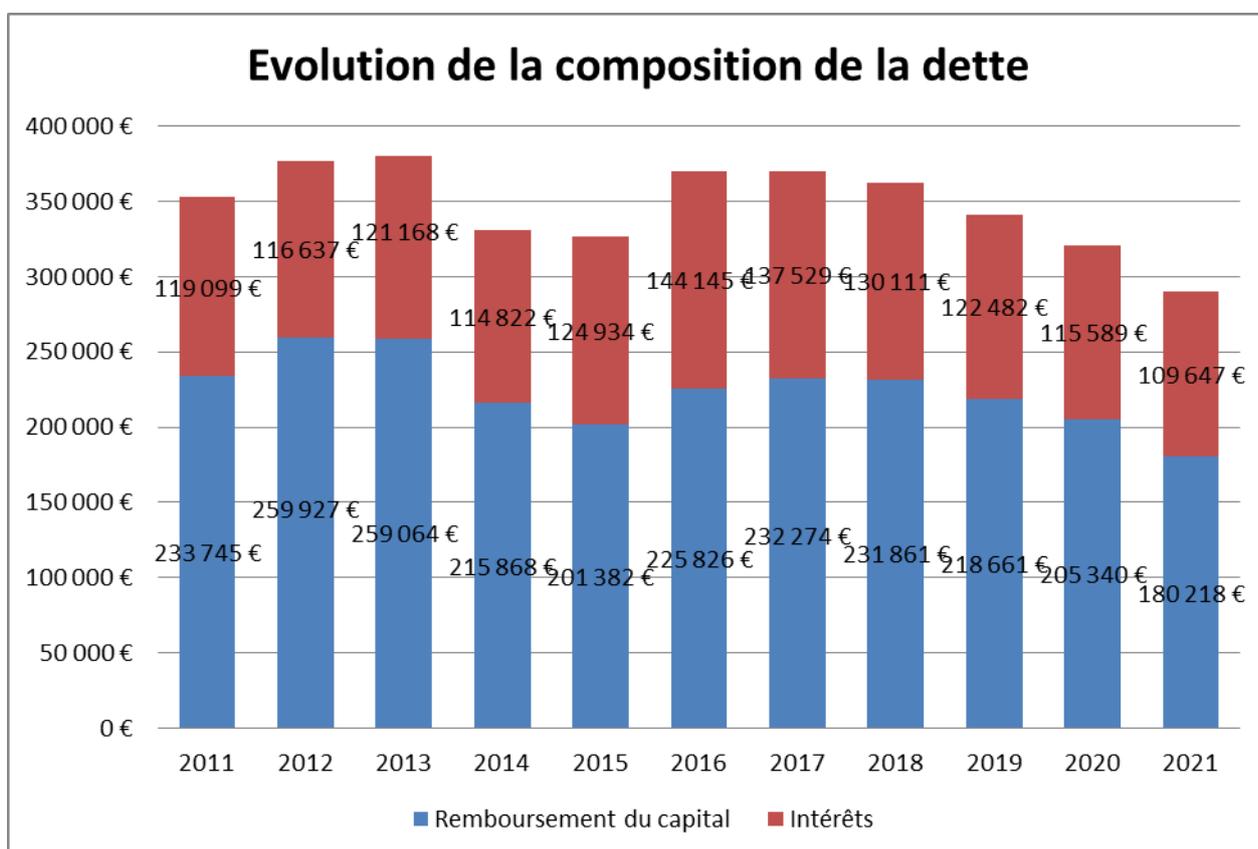
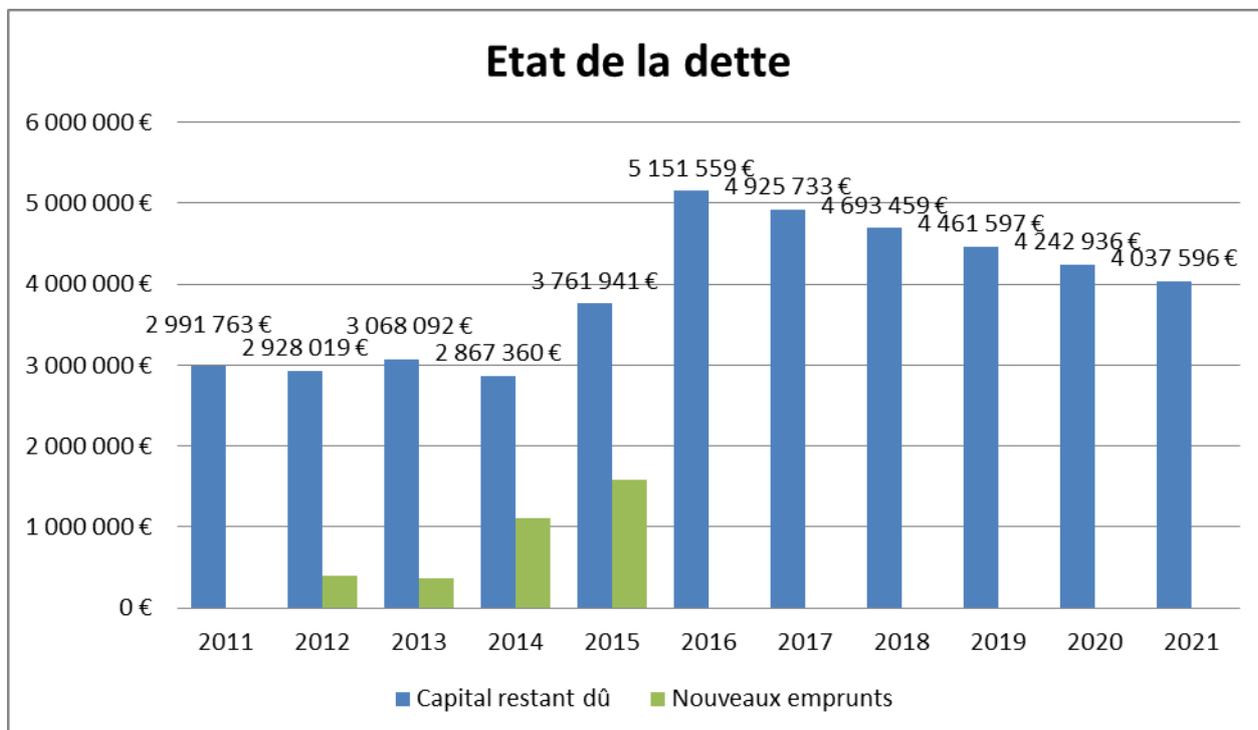
- de travaux sur les réseaux : réhabilitation d'une seconde tranche de réseaux unitaires sur Delle (rue Debrot/Saget – quartier Voinaie), engagement des travaux de mise en séparatif du quartier de Boron à Grandvillars et du quartier en amont de la Gare à Delle (rue Ege et des Parcs), reprise de réseaux en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle,
- de travaux sur les stations d'épuration : réhabilitation de la filière boues sur la station de Grandvillars,
- d'études de maîtrise d'œuvre : assainissement de Réchésy-Courtelevant-Florimont, mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Eglise.

État de la dette

Le capital restant à rembourser en 2016 est de 5 152 000 euros, contre 3 762 000 euros en 2015. Le capital restant dû est composé de 3 871 000 euros en taux fixe et 1 281 000 euros en taux variable.

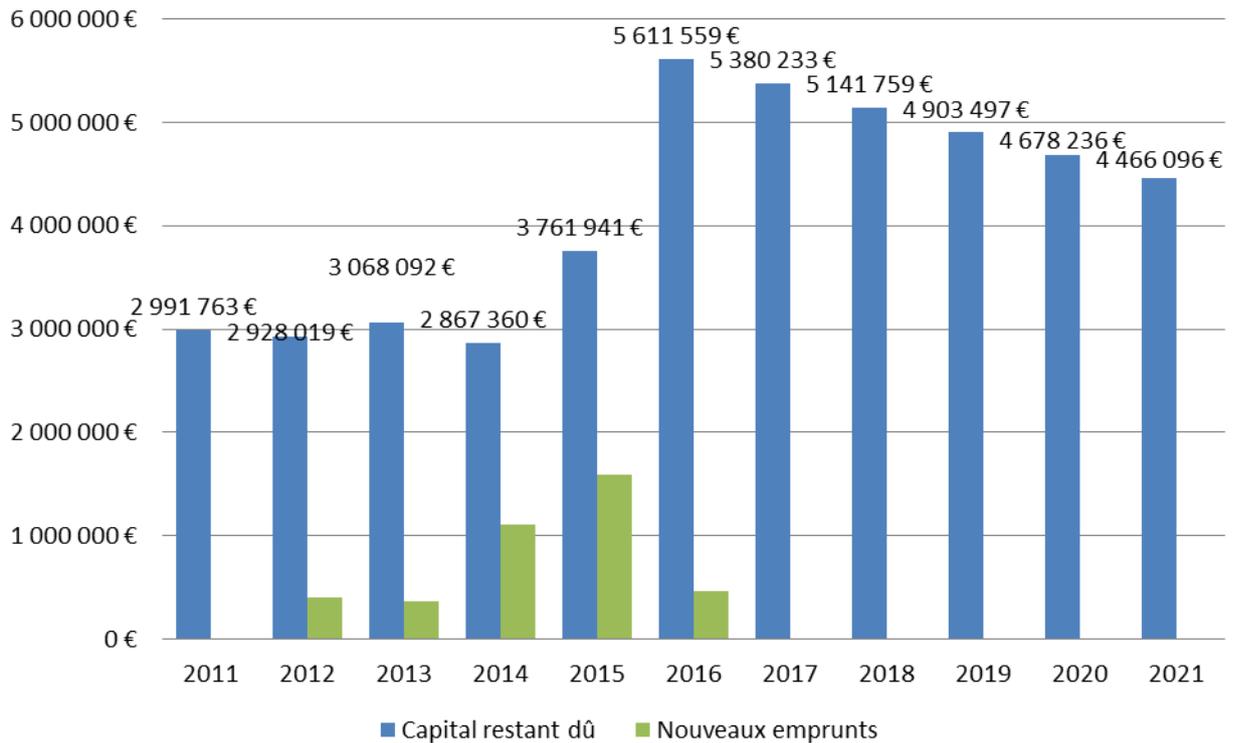
Le montant des annuités d'emprunts est de 370 000 euros sur 2016. Il diminuerait jusqu'en 2020 (290 000 euros), si aucun nouvel emprunt n'était contracté.

Il est envisagé en 2016 de faire appel à l'emprunt pour engager les travaux programmés, environ 460 000 euros. Le recours à l'emprunt représente des annuités supplémentaires d'environ 20 000 euros.

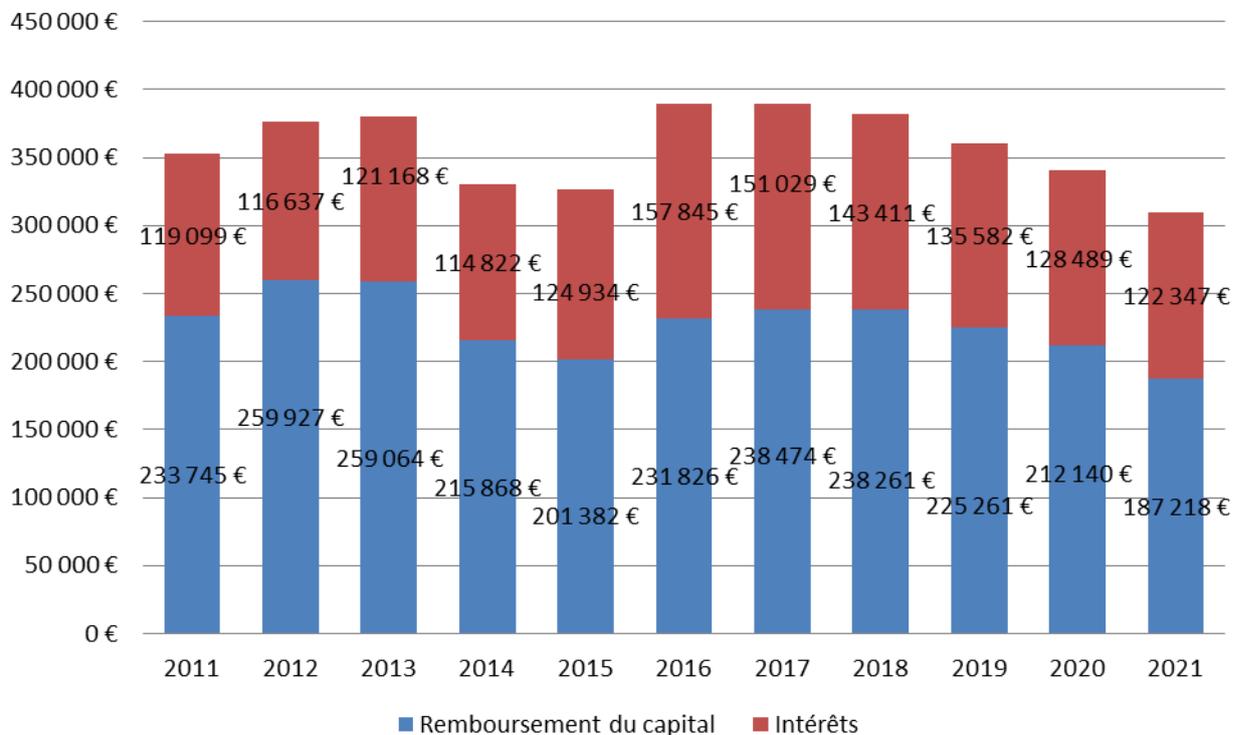


Etat de la dette intégrant l'emprunt de 2016 (460 000 euros)

Etat de la dette



Evolution de la composition de la dette

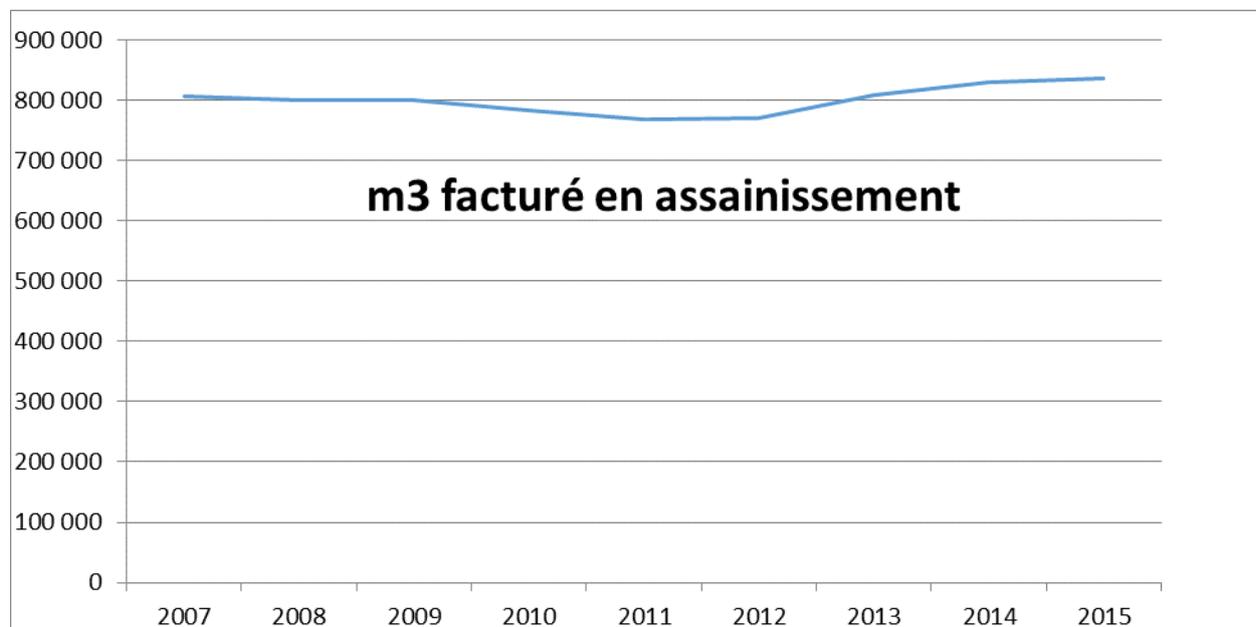


Évolution des recettes : redevance

Sur les communes en assainissement collectif, le nombre de m³ facturé en assainissement est en diminution sur les 5 dernières années, d'environ 0.6 % par an.

Le nombre de m³ facturé à partir de 2013 a cependant augmenté en raison de l'intégration de nouvelles communes et de l'augmentation de la collecte des eaux usées dans certaines communes (Bretagne et Croix notamment).

Il est d'environ 835 000 m³ en 2015.



☞ En appliquant une diminution identique, nous pouvons donc envisager les volumes d'eau vendus pour 2016 aux abonnés de l'ordre de 830 000 m³

A partir du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Communautaire a défini un prix unique de la redevance assainissement à 1,75 euros/m³.

Pour la commune de Beaucourt, en affermage avec la société Véolia jusqu'au 30 juin 2016, la part assainissement de la Communauté de Communes sera de 1,0256 euros HT jusqu'à cette date (la part du fermier étant de 0,7244 euros HT).

La redevance représenterait alors une recette de 1 383 000 euros en 2016.

S'ajoute 0,16 euros/m³ pour la redevance modernisation des réseaux de collecte prélevée pour le compte de l'Agence de l'eau (0,155 euros/m³ en 2015).

La TVA appliquée est à 10%.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT	Redevance modernisation réseau de collecte en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € HT	Montant TVA (à 10 %)	Coût annuel sur la base de 120 m ³ en € TTC
CCST	1,75	0	0,16	229,20	22,92	252,12
PMA (Montbéliard)	1,30	0	0,16	175,20	20,52	192,72
CAB (Belfort)	1,6545	18,18	0,16	235,92	23,59	259,51
CCTB	1,76	0	0,16	230,40	23,04	253,44
Ville d'Héricourt	1,1822	10,75	0,16	171,81	17,19	189,00

Les investissements 2015

Les investissements 2015 ont été marqués par les études d'un montant de 102 000 euros, dont :

- poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour l'assainissement des communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont (71 000 € HT),
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de divers secteurs sur Fêche l'Eglise
- démarrage des études de maîtrise d'œuvre pour la refonte du fonctionnement du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle.

et les travaux pour un montant de 1 294 000 euros (dont 345 000 euros d'aide principalement de l'Agence de l'eau) :

- achèvement des travaux de réhabilitation de la filière boues de la station d'épuration de Grandvillars (732 000 € HT),
- achèvement de la réhabilitation de la seconde partie du réseau unitaire du quartier Voinaie (rue Debrot et Saget) (285 000 € HT),
- reprise de réseaux en lien avec la réouverture de la ligne Belfort-Delle (rue Douanier Dauphin et Paquis à Delle, rue Amiral Bruat à Grandvillars),
- l'engagement des travaux de mise en séparatif sur Delle (quartier en amont de la Gare - rue Ege et des Parcs),
- l'engagement des travaux de mise en séparatif sur Grandvillars (quartier de la rue de Boron).

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2015 :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice déficitaire à hauteur de – 218 000 euros et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 300 000 euros.
- A la **section d'investissement**, un excédent de 1 053 000 euros pour 2015 et de 1 528 000 euros en incluant l'excédent reporté 2014.
- Des **restes à réaliser** déficitaire à hauteur de – 1 110 000 €.

☞ **soit un excédent global fin 2015 s'établissant à hauteur de 718 000 € en y intégrant les restes à réaliser.**

Des emprunts de 1 591 000 euros ont été contractés pour faire face aux dépenses d'investissement.

	Résultats 2015	Résultats 2014 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2016
Fonctionnement	-218 064,14 €	518 017,18 €	299 953,04 €	Dépenses	3 233 850,30 €
Investissement	1 053 174,73 €	475 057,15 €	1 528 231,88 €	Recettes	2 123 497,85 €
Total cumulé			717 832,47 €		

Les orientations 2016

☞ **Les grandes lignes du budget primitif 2016**

En fonctionnement

Les dépenses 2016 – 2 182 000 euros

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 910 000 € dont :

-frais du personnel affecté par la CCST	316 000 €
-marché de travaux, entretien, réparation	294 000 €
-analyses et études	20 000 €
-contrat de gestion des boues	100 000 €
-énergie	100 000 €
-charges de gestion	80 000 €

Impôts et taxes dont

- redevance pollution (Agence de l'Eau)	100 000 €
---	-----------

Charges financières (intérêts d'emprunts) 170 000 €

Dotation aux amortissements 605 000 €

Admissions non valeurs 70 000 €

Charges exceptionnelles 257 000 €
(participation raccordement phase 1 Fêche l'Eglise sur PMA)

Provisions pour risques 70 000 €

Les recettes 2016 – 2 053 000 euros

Vente d'eau et travaux aux abonnés	1 383 000 €
Travaux facturés aux abonnés	50 000 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	100 000 €
Participation assainissement collectif	50 000 €
Participation des particuliers pour les branchements Courtelevant-Florimont	135 000 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	95 000 €
Participation communes extérieures	55 000 €
Amortissement subventions	185 000 €

☞ **L'excédent 2015 de 300 000 euros est réduit par le déficit de 129 000 euros, d'où un excédent de 171 000 euros.**

En Investissement

Les dépenses 2016 – 4 989 000 euros

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 241 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 185 000 € d'écritures d'ordre,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 3 234 000 € pour couvrir les restes à réaliser.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la mise en séparatif du quartier de la rue de Boron à Grandvillars
- la mise en séparatif du quartier amont de la Gare et reprise des réseaux au niveau de la voie ferrée,
- création d'une station d'épuration et d'un réseau de transfert pour les communes de Réchésy, Courtelevant et Florimont
- la maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif de divers secteurs de Fêche l'Eglise.

Les travaux à engager sur 2016 représentent 1 214 000 euros dont :

- la mise en séparatif de réseaux sur Fêche l'Eglise 600 000 euros,
- la reprise du fonctionnement du déversoir d'orage de la Grande Rue à Delle 200 000 euros,
- reprise de l'électricité et de l'automatisme sur les stations d'épuration de Grandvillars/Beaucourt 140 000 euros
- la suppression d'eaux claires parasites sur le secteur Debussy/Massenet à Delle 100 000 euros
- la suppression d'inversions de branchement et d'eaux claires parasites sur Joncherey à 100 000 euros.

Les études à engager représentent 65 000 euros et concernent :

- le lancement de maîtrise d'œuvre pour la poursuite de la mise en séparatif à Florimont et de Delle,
- le lancement de maîtrise d'œuvre pour le raccordement d'une partie de Montbouton sur la station d'épuration de Beaucourt,
- l'étude de faisabilité d'un assainissement sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne.

Les recettes 2016 – 3 578 000 euros

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 605 000 € de provision aux amortissements,
- 50 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 240 000 € d'aide de l'Agence de l'eau pour les études et les travaux,
- 100 000 € d'aide DETR
- 2 123 000 € pour les restes à réaliser.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour les travaux :

- De mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise : 180 000 euros,
- De reprise du déversoir d'orage Grande Rue à Delle : 60 000 euros.

La perception de DETR est estimée à 100 000 euros (mise en séparatif de diverses rues sur Fêche l'Eglise).

Un emprunt de 460 000 euros est proposé pour prendre en charge les travaux.

☞ L'excédent 2015 de 1 528 000 euros est réduit par le déficit de 1 410 000 euros d'où un excédent de 118 000 euros.

	Budget 2016	Résultat 2015	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-129 000	300 000	171 000
Investissement	-1 410 000	1 528 000	118 000
Total	-1 539 000	1 828 000	289 000

Après en avoir débattu au conseil communautaire

Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2016

2016-02-05 Débat d'Orientation Budgétaire- Service Assainissement Non Collectif

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Situation

Le SPANC de la CCST est entré en activité le 1^{er} janvier 2009.

Afin de mutualiser les moyens, le SPANC est associé au service assainissement collectif. Cette mutualisation se répartit sur un poste de technicien assainissement.

Bilan 2015

Le SPANC a réalisé :

- 11 certificats d'urbanisme,
- 15 permis de construire,
- 36 contrôles suite à travaux,
- 68 diagnostics d'installations existantes.

L'essentiel des diagnostics a été réalisé sur les communes de la Suarcine et de la Vendeline.

En termes d'entretien des systèmes, 38 vidanges ont été programmées avec les particuliers. Ce nombre est stable par rapport à 2015.

Objectifs 2016

L'année 2016 sera basée principalement sur la poursuite des contrôles de l'existant sur les zones difficilement raccordables des communes majoritairement en assainissement collectif, avec l'ordre de priorité suivant :

- Faverois,
- Delle – Joncherey,
- Grandvillars,
- Beaucourt.

Dans le cadre de la démarche de soutien à la réhabilitation des dispositifs sur le plateau de Croix

(3 000 euros d'aide par dispositif réhabilité), une démarche similaire est en cours de développement sur la Suarcine et la Vendeline. La demande a été transmise fin 2015 à l'Agence de l'Eau. Le retour positif de l'agence permettrait d'aider financièrement à la réhabilitation de 165 dispositifs.

La démarche de réhabilitation sur le plateau de Croix a permis la remise aux normes de 27 dispositifs sur 52. La démarche s'arrêtant fin 2016, une dizaine de réhabilitation devrait encore voir le jour.

Dépenses 2016

Le reversement au budget général de la CCST qui contribue à la rémunération du technicien (1/4 temps). Une somme de 7 700 euros est affectée pour 2016.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour l'entretien de système d'assainissement autonome, sur demande des particuliers. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en recette (remboursement du coût par les particuliers demandeurs).

Une somme de 80 000 euros est affectée pour le reversement des subventions aux particuliers dans le cadre du projet de réhabilitation. Une somme équivalente est inscrite en recette (soutien financier reçu de l'Agence de l'eau).

Une somme de 200 euros est affectée pour les ANV.

Recettes 2016

Dans le cadre du projet de réhabilitation, l'aide au suivi technique et administratif est allouée à la CCST pour chaque dispositif réhabilité (250 euros par dispositif), en plus de l'aide aux particuliers. Une somme de 3 000 euros est inscrite.

L'objectif sur 2016 est de 100 contrôles.

Il est proposé de maintenir la tarification, dans un objectif d'équité :

- 63.51 euros HT (67 euros TTC) pour un contrôle de l'existant
- 127.01 euros HT (134 euros TTC) pour un diagnostic d'installation neuve,

- 20 euros HT pour frais de gestion de l'entretien.
Ce qui permettra de procurer une recette hors taxe de 7 000 euros.

Une somme de 10 000 euros est affectée pour le remboursement des particuliers à l'entretien de système d'assainissement autonome. Ces entretiens sont réalisés par Bordy. Une somme équivalente est inscrite en dépense (paiement du vidangeur).

Un déficit de 1 900 euros est cumulé en fin de budget 2015.

Soit un total en dépenses et recettes de fonctionnement de 100 000 euros HT.

Grande lignes du BP 2016 sur une année civile

Les grandes lignes du budget 2016 se ventilent de la manière suivante :

En fonctionnement

En dépenses :

Charges à caractère général

- poste technicien	7 700 €
- entretien des systèmes d'assainissement	10 000 €
- soutien des particuliers à la réhabilitation	80 000 €
- dépenses imprévues/admissions non-valeur	400 €

Déficit 2015 -1 900 €

En recettes :

Aide Agence de l'eau réhabilitation	83 000 €
Recettes (paiement des contrôles)	7 000 €
Paiement de l'entretien par les particuliers	10 000 €

Le budget de fonctionnement s'équilibrerait à 100 000 euros.



A noter, que dans le cadre du nouveau programme de l'Agence de l'eau, la prime pour contrôle (30, puis 10 euros) du SPANC est arrêtée à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir débattu au sein du Conseil communautaire.

Le Président prend acte de la réalisation du Débat d'orientation Budgétaire 2016.

Préambule

Cette année, le poids financier de l'envolée des tarifs à l'incinération concernant les ordures ménagères et les encombrants, vient peser un peu plus sur nos dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 7% du tarif à l'incinération. La Taxe générale des activités polluantes augmente également de 0.40% (8.24 €/T au lieu de 8.21 €).

Ce qui fait supporter à notre collectivité une augmentation d'environ 52 000 Euros (ordures ménagères et encombrants) en partant sur une production de déchets identique à 2015.

L'augmentation de 2015 a coûté 46 200 € à notre collectivité par rapport à 2014 avec un tonnage similaire entre les deux années concernant les ordures ménagères résiduelles et 28 400€ pour les encombrants avec une augmentation de 86 Tonnes en 2015.

Nous sommes en régie pour la facturation depuis le 1^{er} janvier 2015. Le marché qui nous lie à la société Plastic Omnium arrive à son terme en avril 2016. Le nouvel appel d'offres portera uniquement sur la mise à disposition du système d'identification des bacs ainsi que sa maintenance.

La construction d'une deuxième déchetterie se fera sur la commune de Florimont.
Un appel d'offres d'étude et de maîtrise sera publié début février.

☞ Quelques chiffres :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**, sur le périmètre de la CCST la moyenne est de **155.70 kg/an/hab**.

Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, sur notre périmètre la moyenne est de **74.91 kg/an/hab**.

Pour l'année 2015, nous avons comptabilisé **30 000** passages (depuis le 1^{er} juillet) à la déchetterie de Fêche l'église, collecté **303 324** bacs d'ordures ménagères, et distribué **6835** badges.

Les éléments marquants de 2015

L'année 2015 a été marquée par :

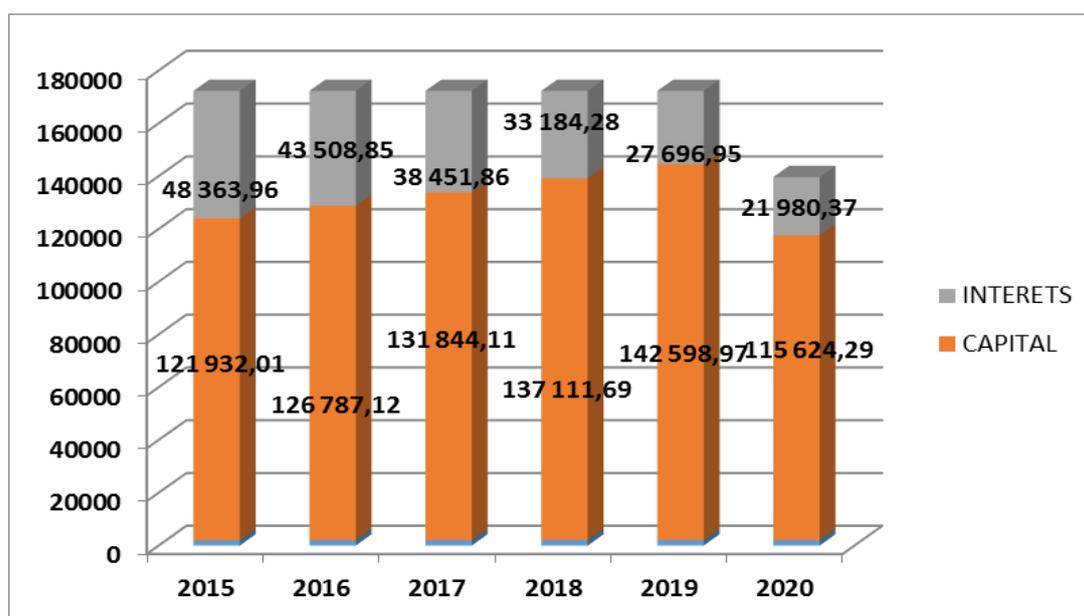
- La mise en place du contrôle d'accès sur la déchetterie de Fêche l'Eglise depuis juillet 2015 (distribution de badges aux usagers pour leur identification à l'entrée du site).
- La reprise en régie de la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

État de la dette actuel

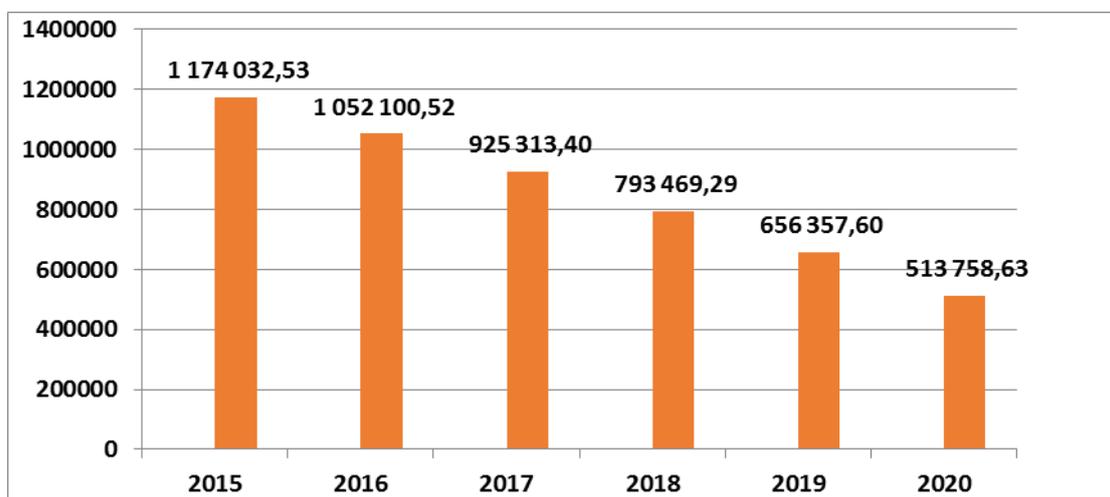
Le capital restant à rembourser en 2016 est de 1 052 100.52 € correspondant à 4 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2016 sera de 170 295.97 € dont 126 787.12 € de capital et 43 508.85 € d'intérêts.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2015.

Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



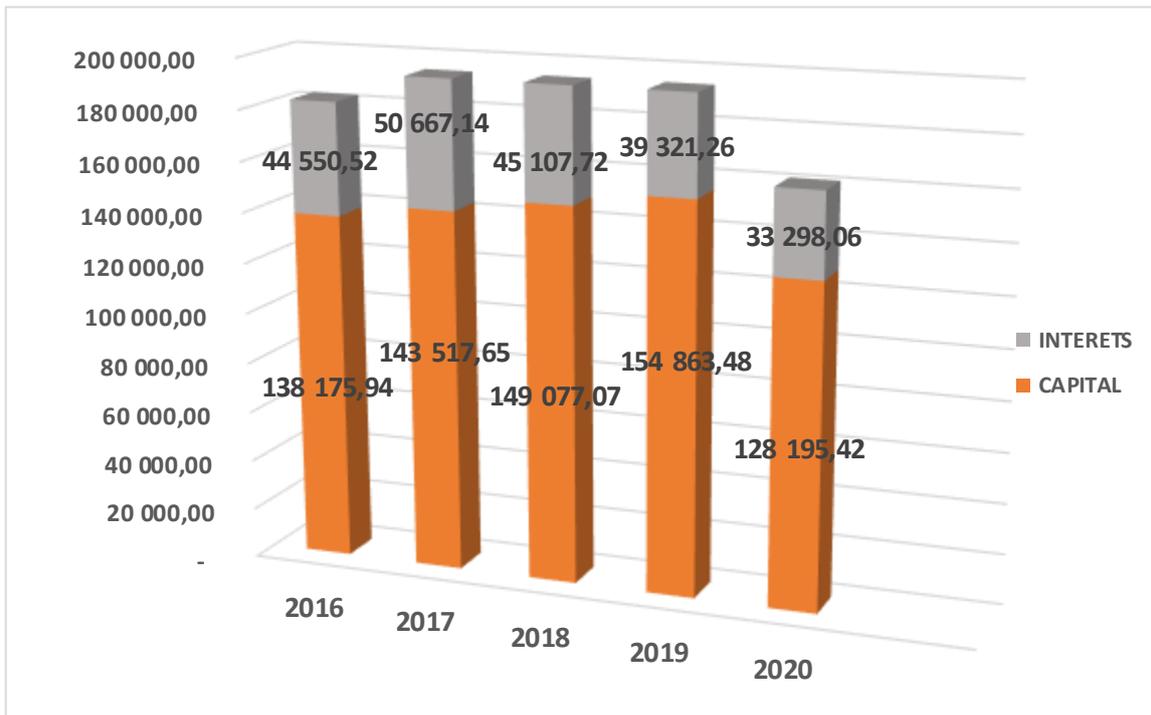
Les investissements 2015 : 222 587 €

L'acquisition d'une benne à ordures ménagères 189 227 €

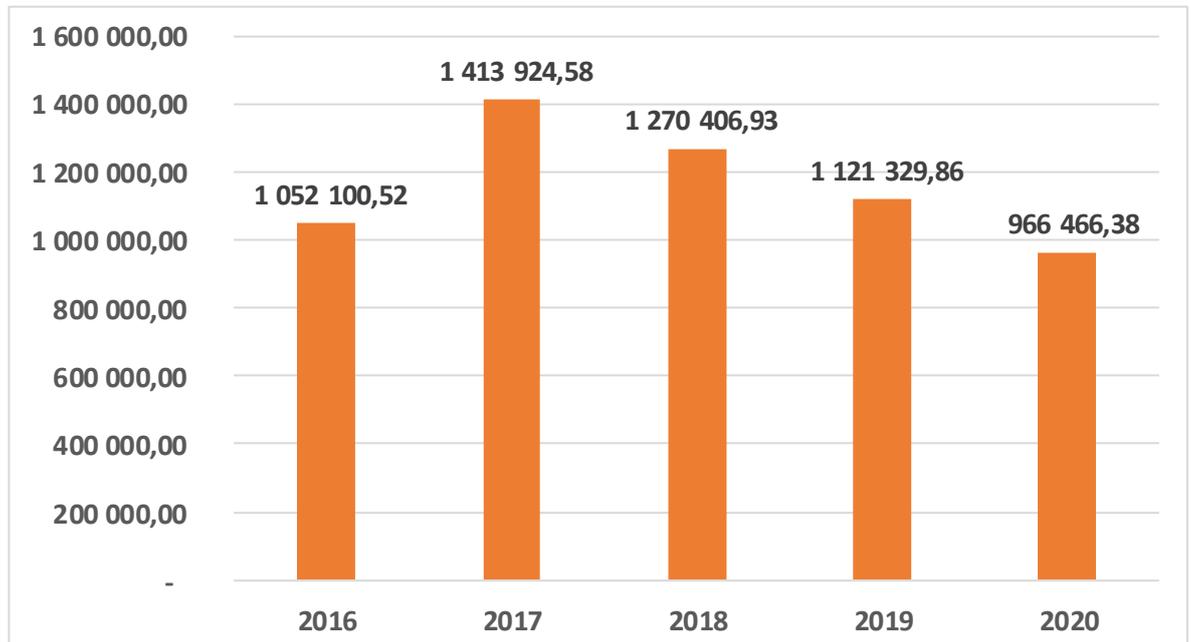
L'acquisition du logiciel de gestion de la redevance incitative 33 360 €

État de la dette intégrant l'emprunt pour la réalisation de la déchetterie

Evolution de l'annuité de la dette



Capital restant dû



Les premières projections laissent apparaître :

- un **résultat d'exercice excédentaire** à hauteur de **125 013.68 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement** lui aussi **excédentaire de 426 977.19 €**.
- un **résultat excédentaire** à la **section d'investissement de 57 456.63 € pour 2015** et un **résultat cumulé excédentaire de 95 001.54 €** en incluant l'excédent reporté 2014.
- des **restes à réaliser** à hauteur de **30 329.90 €**, qui comprennent la réfection du hangar ainsi que l'achat de bacs.

	Résultats 2015	Résultats 2014 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2015
Fonctionnement	125 013.68 €	301 963.51 €	426 977.19 €	Dépenses	30 329.90 €
Investissement	57 456.63 €	37 544.91 €	95 001.54 €	Recettes	

Les tarifs 2016

Le SERTRID par délibération du 8 décembre 2015 a fixé une augmentation des tarifs à l'incinération de 7 % pour 2016.

Notre gestion prudentielle nous a permis de ne pas augmenter la redevance depuis le 1^{er} janvier 2011, soit une augmentation en 12 ans de seulement 50 000€ pour l'ensemble.

Cependant, afin de faire face à l'augmentation du coût de traitement, une augmentation des tarifs sera à étudier en 2017. Il n'est pas proposé d'augmenter en 2016.

Les projets

Afin de desservir au mieux la totalité des habitants de la Communauté de Communes du Sud Territoire et de réduire la grande influence de fin de semaine, notre collectivité souhaite construire une deuxième déchetterie sur la commune de Florimont. Le coût estimatif des travaux s'élève à 600 000 €.

Evolution de la redevance incitative



A noter que la participation des usagers est stable depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu.

Grille tarifaire

Niveau tarifaire	Litrages	Coût participation/an	Coût présentation bac bleu
A	80 L	102,65	1,5
B	120 L	143,7	1,83
C	140 L	181,51	2
D	180 L	240,94	2,33
E	240L	298,2	2,82
F	360 L	397,6	3,8
G	500 L	520,78	4,95
H	660 L	662,32	6,26
I	770 L	759,56	7,18

Les grandes lignes du budget primitif 2016

En fonctionnement

Les dépenses 2016 : 3 044 000.00 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent **1 831 400.00**
€

Traitement des déchets

1 518 700.00 €

Frais de personnel

851 000.00

€

Carburants

68 000.00

€

Entretien matériel roulant

52 000.00

€

Location mobilière

42 000.00

€

Charges financières (intérêts d'emprunts)

54 000.00

€

Dotation aux amortissements

298 000.00

€

Les recettes 2016 : 3 358 157.19 €

Dont notamment :

●Participation des usagers

2 137 000.00 €

●Soutien des Eco-organismes

541 800.00

€

●Vente de matériaux

210 900.00

€

●Excédent reporté

426 977.19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 314 157.19 € à la fin de l'exercice 2016.

En investissement

Les dépenses 2016: 1 214 281.54 €

Dont notamment :

●Remboursement d'emprunts en capital

135 000.00

€

●Restes à réaliser

30 329.90 €

●Autres constructions

730 529.90

€

●Matériel de transport

200 000.00

€

Une enveloppe de 988 529.90 € sera disponible pour diverses opérations : la construction de la déchetterie de Florimont, l'achat de camion benne, l'achat de bacs, la réfection du hangar et du bureau, l'achat de mobilier et de matériel informatique,

Les recettes 2016 : 1 214 281.54 €

Dont notamment :

●Provision aux amortissements	298 000.00 €
●FCTVA	121 280.00 €
●Emprunt	700 000.00 €
●Excédent reporté	95 001.54 €

Le budget d'investissement s'équilibre à 1 214 281.54 €.

Après en avoir débattu au sein du Conseil communautaire.

Le Président prend acte de la réalisation du débat d'Orientation Budgétaire 2016.

2016-02-07 Service Assainissement-Création de poste Adjoint technique de 2^{ème} classe

Rapporteur : Jean Claude TOUNIER

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Pour assurer les missions « **exploitation des réseaux et contrôle de la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif** » il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à compter du 14 mars 2016.

Filière Technique

Catégorie C

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : adjoint technique territorial de 2^{ème} classe

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des Adjoints Techniques, à temps complet à compter du 14 mars 2016 par voie statutaire, de mutation, intégration ou contractuel ;**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes ;**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2016-02-08 Signature d'un contrat d'opération de réduction de la pollution dispersée toxique sur le territoire du bassin versant de l'Allan

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Entre 2011 et 2014, la CCST a mené une opération collective visant à réduire les effluents toxiques dans les réseaux d'assainissement et plus largement dans les eaux du bassin versant de l'Allaine.

Celle-ci a consisté, entre autre, à l'audit de plus de 170 entreprises, à la mise en place d'autorisations de raccordement des entreprises et a permis à 13 entreprises de bénéficier de plus de 300 000 € de subventions de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Cette dernière a souhaité engager une nouvelle opération collective à l'échelle du territoire du SAGE ALLAN en associant les collectivités (CCST, CAB, PMA, CD90), l'Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs (structure porteuse du SAGE) et la CCI FC.

Il s'agit donc d'étendre l'action qui a été menée sur notre territoire à l'ensemble du territoire du SAGE.

Cette action portera le nom d'OPALE, OPération ALLan Environnement.

Concernant la CCST, nous nous engageons uniquement à rester un référent pour les entreprises de notre territoire qui souhaiteraient engager des travaux et pouvant bénéficier d'aides de la part de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Cela pourra donc être réalisé dans le cadre du fonctionnement habituel du service Assainissement sans charge financière supplémentaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'autoriser le Président à signer le contrat OPALE.**

2016-02-09 Service Assainissement-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2016

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des rues Debrot et Saget à Delle, et la reprise du génie civil des stations d'épuration de Beaucourt et Grandvillars doivent être engagées en début d'année. Afin d'éviter des intérêts moratoires importants, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses correspondantes avant le vote du budget primitif 2016.

Liste des dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget primitif 2016

Chapitre	Article	Objet	Montant
21 – Immobilisations corporelles	2182 – Matériel de transport	Acquisition deux véhicules de service	25 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Installation assainissement	Reprise armoire électrique station d'épuration de Grandvillars	140 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	2031 – Frais d'études	Publication marché étude technico-économique assainissement Froidefontaine, Brebotte et Grosne	90,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériel informatique	Poste informatique nouvel agent	1 315,56 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant vote du budget primitif 2016 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

2016-02-10 Sollicitation de la DETR 2016 pour la modification du déversoir d'orage et des réseaux adjacents sur la commune de Delle (Grande rue)

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

La collecte des eaux est essentiellement unitaire sur la commune de Delle. Dans le cadre de l'étude diagnostic et de la modélisation hydraulique réalisées en 2014, un certain nombre de secteurs problématiques du réseau ont été mis en évidence.

Parmi eux, le fonctionnement du déversoir d'orage situé Grande Rue dans le centre-ville de Delle a été souligné. En effet, ce déversoir présente les dysfonctionnements suivants :

- Fréquence de déversement excessive,
- Retours d'eau provenant de l'Allaine vers le réseau en période de hautes eaux,
- Mise en charge et débordements du réseau unitaire en amont en cas de fortes pluies.

Dans ce contexte, des travaux de modification de cet ouvrage et de réorganisation des réseaux d'assainissement du secteur en vue de pallier à ces problèmes sont prévus.

Les travaux permettront de réduire les déversements en milieu naturel, de stopper les entrées d'eau de la rivière dans le réseau d'assainissement, et de réduire les mises en charge et débordements du réseau.

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Réseau d'assainissement	220 000,00 €	État DETR 2016	100 000,00 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €	Agence de l'eau (30 %)	75 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	10 000,00 €	Autofinancement (CCST)	75 000,00 €
Imprévus	10 000,00 €		
Total dépenses	250 000,00 €	Total recettes	250 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2016, d'un montant de 100 000 euros ;**
- **D'adopter l'opération qui s'élève à 250 000 euros HT ;**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;**
- **D'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2016 pour une durée de 6 mois ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce projet.**

2016-02-11 Sollicitation de la DETR 2016 pour la mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Fêche l'Eglise

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

La commune de Fêche l'Eglise est raccordée à la station d'épuration de Badevel. Celle-ci étant obsolète, les eaux usées des deux communes de Badevel et Fêche l'Eglise seront envoyées à la station d'épuration de Sainte-Suzanne, via divers postes de refoulement. A la place de l'ancienne station, un bassin d'orage tampon sera créé.

La réduction des eaux pluviales est essentielle. Pour cela, il est nécessaire de finaliser la mise en séparatif de la commune de Fêche l'Eglise.

Le transport et le traitement sont de la compétence de PMA.

La réhabilitation de ces réseaux est basée sur les objectifs principaux suivants :

- séparer les eaux usées et les eaux pluviales,
- supprimer les eaux parasites s'infiltrant dans les réseaux,
- améliorer la collecte des eaux usées.

Les travaux permettront de fiabiliser la collecte, d'obtenir une étanchéité du réseau et de diriger les eaux pluviales au milieu naturel.

Les travaux se situeront sur divers quartiers de la commune : quartier des Greppes, de la Fontaine, contrebas de la Grande Rue et rue des Cantons.

Dépenses HT estimées		Recettes HT estimées	
Réseau d'assainissement	560 000,00 €	État DETR 2016	100 000,00 €
Contrôle extérieur	10 000,00 €	Agence de l'eau (30 %)	180 000,00 €
Maîtrise d'œuvre / topographie	20 000,00 €	Autofinancement (CCST)	320 000,00 €
Imprévus	10 000,00 €		
Total dépenses	600 000,00 €	Total recettes	600 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De solliciter une aide financière au titre de la DETR 2016, d'un montant de 100 000 euros ;**
- **D'adopter l'opération qui s'élève à 600 000 euros HT ;**

- **D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme ci-dessus ;**
- **D'indiquer un commencement d'exécution en septembre 2016 pour une durée de 6 mois ;**
- **D'autoriser le Président à signer les documents relatif à ce projet.**

2016-02-12 Travaux de réhabilitation des installations électriques de la station d'épuration de Grandvillars 2016

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 1^{er} février 2016

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 février 2016

Les travaux consistent à réhabiliter les installations électriques et l'automatisme de la station d'épuration de Grandvillars (partie filière eau). Les installations actuelles datent de la création de la station (1992).

L'enveloppe financière globale retenue est de 90 000 € HT.

Après consultation des entreprises, la commission d'appel d'offres, réunie le jeudi 25 février 2016 a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse proposée, par l'entreprise CERILEC comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 72 280 € HT, à laquelle s'ajoutent les options suivantes :

- soit un total de 10 197 euros HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider l'attribution du marché ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2016-02-13 Validation du Projet de réalisation d'une nouvelle déchetterie sur la commune de Florimont

Rapporteur : André HELLE

La Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite construire une deuxième déchetterie sur la commune de FLORIMONT afin de désengorger le site de la déchetterie de Fêche l'Eglise (55 000 passages par an).

L'équipement existant ne permet plus d'accueillir les usagers en toute sécurité, de plus nous n'avons plus la possibilité de déposer des bennes supplémentaires, alors que de nouvelles filières de traitement sont créées régulièrement.

Un appel d'offre sera nécessaire pour l'étude et la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce nouvel équipement.

Le coût estimatif de ce projet s'élève à 600 000 € HT.

Afin de lancer l'opération, il est nécessaire de valider le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant (HT)	Intitulé	Montant (HT)
Etudes diverse et maîtrise d'œuvre	12 500	Fonds de soutien à l'investissement public local	A définir
Travaux (construction, VRD..)	385 500		
Bennes	50 000	Financement de la CCST	600 000
Acquisition du Terrain	10 000		
Vidéosurveillance et contrôle d'accès	32 000		
Broyeur et manitou	110 000		
TOTAL	600 000	TOTAL	600 000

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider le projet de réalisation d'une déchetterie sur la commune de FLORIMONT ;**
- **De solliciter l'intervention du Fonds de soutien à l'investissement public local ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

2016-02-14 Acquisition foncière-Projet de déchetterie

Rapporteur : André HELLE

Vu l'avis du service de France Domaine pour l'estimation des terrains en date du 9 novembre 2015.

Afin de desservir au mieux la totalité des usagers, la Communauté de Communes du Sud Territoire souhaite construire une deuxième déchetterie sur la commune de FLORIMONT. L'acquisition de terrain est nécessaire pour l'implantation de ce nouvel équipement. La CCST a entrepris l'acquisition amiable d'un terrain situé sur les parcelles suivantes :

- YA N°216 lieudit « sous les Fourches » de 78a37ca.

Le montant proposé est de 1,1195euros/m².

La parcelle est exploitée par un agriculteur. Il est proposé de l'indemniser d'après le protocole régional agricole (marges brutes et indemnité de fumures et arrière-fumures) pour un montant de 3 082,46 euros/ha.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider l'acquisition foncière du terrain concerné ;**
- **De procéder aux démarches de bornage et de modification parcellaire du cadastre de la parcelle pour sa cession ;**
- **De fixer le montant de ces acquisitions à 1,1195 euros/m² (Un euro et mille cent quatre-vingt-quinze centimes /m²) ;**
- **De fixer une indemnité agricole de 3 082,46 euros/ha (Trois mille quatre-vingt-deux euros et quarante-six centimes /ha) ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

2016-02-15 Approbation de la modification des statuts du SERTRID

Rapporteur : André HELLE

Vu la délibération du Conseil Syndical du SERTRID 7.06 du 3 novembre dernier

Le Syndicat d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets souhaite s'inscrire dans une démarche de diversification de ses recettes, avec, entre autres pistes, la réalisation d'un réseau de chaleur.

A partir du support technique constitué par l'étude du Bureau ASSIST, la réflexion s'est orientée vers un projet de proximité, rendu possible par l'intérêt de Général Electric pour l'initiative du SERTRID.

Afin d'envisager concrètement la mise en œuvre du projet, il convient d'envisager la phase administrative de modification des statuts.

La modification proposée par le syndicat doit leur permettre d'inscrire dans leur statut :

- La création et l'exploitation d'un réseau de chaleur lié à l'incinération des déchets et autres sources de production énergétique.
- La récupération et la vente de la chaleur produite par l'incinération des déchets et autres sources de production énergétique.

La procédure de modification est prévue à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriale comme suit :

- Délibération du Comité Syndical.
- Transmission aux EPCI membres qui disposent d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération, pour se prononcer.
- Décision modificative prise par le Préfet sous réserve des conditions de majorité qualifiée requise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider la proposition de modification des statuts du SERTRID, telle que décrite ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces prises de décision.**

Annexe : Statuts SERTRID

2016-02-16 Service Eau-Attribution du marché de travaux concernant la pose d'une canalisation de liaison entre les puits F1 et F2 de Faverois dans le cadre de la sécurisation et de l'augmentation de nos capacités de production d'eau potable

Rapporteur : Jean Claude TOURNIER

Vu l'avis favorable de la commission eau - assainissement concernant la programmation 2015 – 2020 au titre de notre schéma directeur en date du 21 avril 2015 et la délibération concomitante n°2015-02-22 du 2 juillet 2015,

Vu les procès-verbaux de la commission d'appel d'offres du 01 et 25 février 2016,

Dans le cadre du schéma directeur d'eau potable et de sa programmation pluriannuelle 2015 – 2020, la commission eau – assainissement et le conseil communautaire ont acté en avril et juillet 2015 la poursuite de la sécurisation de la production d'eau potable et l'augmentation de nos capacités de production sur le secteur de Delle – Faverois afin de devenir autosuffisant sur le secteur de Beaucourt.

Une consultation a donc été lancée pour la réalisation des travaux concernant la pose d'une canalisation de liaison entre les puits F1 et F2 de Faverois. Ce marché est composé d'un lot unique et se compose des prestations principales suivantes :

- la fourniture et pose de 900 ml de canalisation fonte DN 150 et 200 (respectivement 695 ml et 215 ml)
- la fourniture et pose de 4 regards pour vidange ou ventouse
- la fourniture et pose de 900 ml de gaine DN 75 et 7 chambres de tirage pour les télécommunications et la télégestion
- la réalisation de 675 ml de surlargeur de tranchée pour pose du câble électrique d'alimentation de la station (posé par Erdf)
- la remise en état des voiries.

La commission d'appel d'offres réunie les 1 et 25 février dernier propose d'attribuer l'offre économiquement la plus avantageuse à l'entreprise STPI pour un montant de 102 382,00 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider l'attribution du marché ci-dessus présenté ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2016-02-17 Service Eau et Assainissement collectif-Avenant au marché de travaux concernant l'entretien la réparation et l'extension des réseaux en eau potable et en assainissement sur le périmètre de la CCST

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 25 février 2016

Dans le cadre de la gestion directe des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif, une consultation a été réalisée pour des travaux d'entretien, réparation et extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement (réseaux principaux et branchements) sur le périmètre d'intervention de la CCST.

Ce marché vient en « soutien logistique et matériel » au service des eaux et de l'assainissement afin de répondre à ses obligations de production, distribution, stockage, collecte et raccordement des abonnés en eau potable et assainissement.

Au vu de l'importance des interventions engagées en 2015 afin de réaliser des branchements neufs en assainissement à la demande de particuliers, des extensions de réseaux eau potable pour le compte des communes ainsi que des réparations sur le réseau d'eau potable en augmentation dues aux conditions météorologiques, il est nécessaire d'augmenter le montant maximum de dépenses de 14 % afin d'honorer toutes les dépenses engagées et futures et de porter celui-ci à 541 500 € HT (soit + 66 500 €).

La commission d'appel d'offres réunie le 25 février dernier a donné un avis favorable sur cet avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider cet avenant au marché ci-dessus présenté ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.**

2016-02-18 Service des Eaux – Tarifs de l'eau et des prestations associées pour l'année 2016

Rapporteur : Christian RAYOT

Il est préalablement demandé l'accord du Conseil pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Vu la délibération n°2006-04-16 approuvant le schéma directeur en eau potable,

Vu l'avis favorable de la commission eau - assainissement concernant la programmation 2015 – 2020 au titre de notre schéma directeur en date du 21 avril 2015,

Vu la délibération n°2015-05-22 du 2 juillet 2015 fixant le prix de l'eau pour l'année 2016 et ses évolutions futures pour les années 2017 et 2018

Le règlement du service des eaux en vigueur précise le tarif de l'eau ainsi que les différentes prestations facturables aux abonnés sous la forme d'un bordereau des prix.

Suite à la délibération du 2 juillet 2015, il est proposé (Cf. bordereau joint en annexe) :

- de mettre à jour les tarifs de l'eau pour l'année 2016 et notamment les 2 autres tranches de tarification supérieur ainsi que les prestations indiquées au bordereau.

Service des eaux - Tarifs 2016

	Tarifs 2016	Remarques
Prix du m³ d'eau potable (Hors redevances, taxes ou autres)		
De 0 à 20 000 m ³ par an consommé	1,63 € HT le m ³	Cf. délibération n°2015-05-22
Au-delà de 20 000 m ³ par an consommé (pour 3 consommateurs actuellement)	1,470 € HT le m ³	1,42 € HT le m ³ précédemment
Supérieur à 40 000 m ³ par an consommé	Tranche supprimée	1,261 € HT le m ³ précédemment
Vente d'eau en gros au syndicat de la St Nicolas	$((P1+P2)/2) \times 0,8$ avec P1 et P2 tarif respectif de l'eau de chaque collectivité	Cf. délibération convention CCST – St Nicolas
Prime fixe	18,50 € par compteur	Cf. délibération n°2015-05-22
Fermeture d'un branchement	38 € HT par intervention	Tarif inchangé
Bris de sceau ou débranchement du capteur radio		
La 1 ^{ère} fois	38 € HT	Tarif inchangé
Récidives (x et R représentent respectivement une multiplication et la 2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou énième récurrence)	R x 38 € HT	Tarif inchangé
Demande de vérification d'un compteur par l'usager		
Si défectueux	Gratuit	Tarif inchangé
Si en bon état	38 € HT par compteur	Tarif inchangé
Usage non autorisé d'une borne incendie		
Si prélèvement ponctuel	2 fois le volume du récipient de prélèvement avec un minimum de 38 € HT	Tarif inchangé
Si prélèvement permanent de type « travaux » sans autorisation préalable du service des eaux	Forfait de 80 m ³ par mois d'usage selon tarif en vigueur	Tarif inchangé
Instruction d'un dossier de demande de branchement neuf ou modification	26 € HT par dossier	Tarif inchangé
Pose ou dépose d'un compteur (y compris remplacement d'un compteur gelé)	35 € HT par compteur	Tarif inchangé
Main-d'œuvre	35 € HT par heure	Tarif inchangé
Travaux et pièces de fontainerie pour réalisation d'un branchement neuf, sa modification ou sa réparation	Prix réels selon marchés en vigueur	Tarif inchangé

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De mettre à jour le règlement en insérant le nouveau bordereau des prix ;**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les présentes dispositions par tout acte administratif nécessaire.**

2016-02-19 Service Police Intercommunale-Création de poste

Rapporteur : Monique DINET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n°92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2010-05-04 relative à la mise en place d'un service de « police intercommunale »;

Afin de mener à bien les missions confiées à la Communauté de Communes dans le cadre de son service de « Police Intercommunale », il convient de créer un poste du cadre d'emploi des Agents de Police Municipale à compter du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De valider la création et l'ouverture de :**
 - **1 poste relevant du cadre d'emploi des agents de Police Municipale à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016 par voie statutaire, de mutation ou d'intégration ;**
- **D'autoriser le Président :**
 - **à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes ;**
 - **à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

2016-02-20 Renouvellement de la convention avec l'AVADEM

Rapporteur : Monique DINET

Vu la délibération de la CCST n° 2005-06-03 du 22 décembre 2005,

Vu la convention relative à la mise en place d'une permanence d'aide aux victimes, accès au droit et médiation dans le Sud Territoire,

Dans le cadre des actions liées à l'exercice de sa compétence Prévention de la délinquance, la CCST a signé une convention avec l'AVADEM afin d'ouvrir un service de proximité à destination des habitants du sud territoire.

Cette convention est renouvelable annuellement.

Depuis mars 2006, l'AVADEM propose des permanences pour les usagers du Sud Territoire dans les locaux de la CCST, le dernier mardi de chaque mois.

Dans le cadre de cette convention, la CCST finance le coût des permanences calculé en tenant compte des frais de déplacement, des frais de personnel et frais divers.

Le coût des permanences pour 2014 se monte à 1 547,65 € et 2 200 € pour 2015.

Les rapports d'activité de l'AVADEM sont disponibles à la CCST.

Au cours de l'année 2014, l'association AVADEM a reçu 25 personnes dont les demandes d'information et d'accompagnement relevaient à 60% du domaine pénal et 40% du domaine civil.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De renouveler la convention entre la CCST et l'AVADEM pour l'année 2015 et pour l'année 2016 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers.**

2016-02-21 Acquisition du Café du Canal à Brebotte en vue de la réalisation d'un pôle touristique rural

Rapporteur : Christian RAYOT

Dans le cadre du développement de sa stratégie touristique pour le Sud Territoire, la Communauté de communes souhaite renforcer le tourisme rural.

Un des projets phare défini comme stratégique est la création d'un pôle touristique à Brebotte sur le site du Café du Canal.

Ce pôle aura plusieurs vocations :

- Gîte d'accueil pour « grands randonneurs cyclo touristes », principalement pour groupes constitués. Organisation d'accueil avec hébergement voyageur et matériel (stockage sécurisé des vélos et petite maintenance de ces derniers). L'offre se développerait autour de chambres et dortoirs et éventuellement de gîte dédié aux cyclistes.
- Point d'accueil randonnées pour cyclistes locaux amateurs de petites randonnées d'une ou deux journées. Accueil également de randonneurs « familles » et des pêcheurs du canal.
- Mise en place d'un camping « naturel » type à la ferme contenant quelques places pour randonneurs désireux de monter leur tente
- Pont d'accueil pour plaisanciers fluviaux qui peuvent accoster au ponton voisin du site, sensibilisation avec des panneaux d'information le long du canal et par divers outils de communication.
- Point d'information pour tous types de touristes et petite épicerie pour voyageurs avec vente de produits de base (un peu comme la gare de Delle) mais plus axé sur les besoins d'achats des cyclistes et des fluviaux.
- Café, boissons, zone de toilettes et douches en service surveillé, ainsi que petite restauration légère. Cependant, il convient également de garder la possibilité d'étendre l'offre de restauration à un service plus lourd et plus complet avec l'engagement d'un cuisinier de bonne qualité qui pourrait alors développer là une restauration de plus haute gamme.

Ce pôle se constituerait sur la réhabilitation d'une habitation dénommée « Café du Canal » sise sur la commune de Brebotte (19 rue de l'Ecrevisse), contigüe au Canal et à l'EuroVélo6 implantée sur un terrain de 38 ares 90 actuellement propriété de la commune de Brebotte.

Les grandes lignes du projet sont aujourd'hui définies par les travaux de Belfort-Tourisme et les services de la CCST. Il conviendra en 2016 de travailler sur les études fines d'investissement travaux et d'organisation de ce pôle.

Description de l'immeuble :

Commune de Brebotte – 19 rue de l'Ecrevisse

Maison d'habitation sise sur la parcelle cadastrée ZB n° 32 de 38a 90ca

Parcelles cadastrées section ZB lieudit « sur la Reveratte » n°31 de 29a 30ca, n° 29 de 1ha 01a 80ca et n° 30 de 52a 90ca.

L'avis du domaine sur la valeur vénale est de 100 000 € H.T. Il est proposé au Bureau de retenir cette valeur d'acquisition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De procéder aux démarches de bornage des dites parcelles pour la cession ;**
- **De valider l'acquisition des parcelles considérées et d'en fixer le prix à 100 000 € H.T ;**
- **D'autoriser le Président à acter individuellement avec le propriétaire et à signer tout document relatif à ces prises de décisions.**

Annexe : Projet de réalisation

2016-02-22 Rectification d'une erreur matérielle-Modification de la délibération 2015-06-21

Rapporteur : Christian RAYOT

Vu la délibération n° 2015-06-21 du 17 Septembre 2015

Par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Communautaire a accepté le transfert de propriété à titre gratuit de la Sodeb à la CCST des terrains d'assiette des voiries (chaussées, trottoirs, accotements), espaces verts plantés et non plantés et des réseaux divers et dont l'aménagement est achevé à ce jour sur la Za des Popins à Beaucourt.

Cependant les parcelles AB n°185 et 235 appartiennent également à la Sodeb. Il convient donc d'ajouter au transfert de propriété, de la Sodeb à la CCST, lesdites parcelles.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De modifier la délibération du 17 septembre 2015 afin d'intégrer les parcelles AB n° 185 et 235 – Zone d'Activités « les Popins » située à Beaucourt au transfert de propriété de la SODEB à la CCST ;**
- **D'autoriser le Président à signer l'acte correspondant auprès de Maître GUICHARD Sophie, notaire à Delle.**

Annexe : Plan parcellaire de la Zone d'Activité

2016-02-23 Proposition de partenariat avec le réseau de parrainage Mouvement des Entreprises de France

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes du Sud Territoire a été sollicitée par le réseau de parrainage du Mouvement des Entreprises de France en Franche Comté dans le cadre d'actions spécifiques de mises en place pour l'emploi.

La Collectivité consciente des difficultés d'accès à l'emploi sur son territoire propose de soutenir financièrement et matériellement cette démarche par le biais d'une convention de partenariat.

Le principe est de favoriser un dialogue entre les demandeurs d'emploi et les acteurs de l'économie locale, que sont Pôle Emploi, les Espaces Jeunes, les Maisons de l'Emploi etc.... Ce service initié par le MEDEF du Doubs, préoccupé par les problèmes de l'exclusion, compte à ce jour 9 réseaux sur ce Département. Le réseau est constitué de cadres dirigeants d'entreprises, retraités, issus de l'industrie, du commerce, des services, de la santé et de la cellule emploi du MEDEF.

La structure s'appuie sur une écoute favorable des dirigeants d'entreprises en activité ou retraités, des Services de l'Etat en charge de l'Emploi sur le territoire, du Pôle Emploi, des Agences de travail (intérimaires), des organismes de formations, des branches professionnelles et des collectivités locales et territoriales. Le public concerné représente donc toute personne désireuse de s'insérer dans la vie active : chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes en fin d'études, personnes souhaitant renouer avec la vie professionnelle après une cessation d'activité, adultes à la sortie d'une formation qualifiante, personnes percevant le RMI, le RSA, les demandeurs d'emploi « seniors », les jeunes en formation d'apprentissage à la recherche d'une entreprise d'accueil...

La mise en relation entre le demandeur d'emploi et le groupe de parrainage se fait par le biais de la cellule emploi du MEDEF. La réception des candidatures des demandeurs d'emploi se fait auprès des prescripteurs que sont les organismes d'insertion, les Missions Locales, les Espaces Jeunes, Pôle Emploi ou par relation directe avec un membre du parrainage....

En tant que chef d'entreprise, le parrain apporte au demandeur d'emploi une part de son expérience professionnelle. Son rôle consiste à entendre et comprendre les motivations du demandeur d'emploi, analyser ses attentes et définir son objectif professionnel, le conseiller dans ses démarches auprès des entreprises, l'aider à améliorer ses méthodes de recherche d'emploi (rigueur, efficacité, suivi), l'aider également à la préparation de l'entretien d'embauche par des mises en situation réelles, lui apporter un soutien psychologique.

Il met en relation les demandeurs d'emploi et les employeurs (carnet d'adresses, offres d'emploi de la part des entreprises adhérentes et partenaires).

Il est prévu que le nombre minimum de demandeurs d'emploi habitant le Sud Territoire et bénéficiant de ce parrainage pour l'année 2016 soit de 20 personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **De se prononcer favorablement pour la mise en place d'une action de parrainage présentée ci-dessus permettant l'accompagnement de demandeurs d'emploi ;**
- **D'approuver le versement d'une aide de 7 000 € au MEDEF et de valider la convention pour la mise en place de l'action ;**
- **D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Annexes : Présentation réseau + convention.

Aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance,

Sophie GUYON